

SAC-040430

UNIVERSITÉ DE MONCTON

184^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 30 avril 2004

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

		France Marquis, professeure	Edmundston
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Boris Salou, étudiant	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Pamela Schiavoni, étudiante	Edmundston
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Denis Thériault, étudiant	Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Vincent de Paul Wafo, étudiant	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston		
Liette Clément, professeure	Shippagan		
Gilles Cormier, doyen	Moncton	INVITÉS ET INVITÉES	
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	Paul-Émile Benoit, directeur Communications	Moncton
Paul Deguire, professeur	Moncton	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Nassir El-Jabi, vice-recteur administration et ressources humaines	U de M
Normand Gionet, doyen	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Paul Grell, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Tina-Lise Legresley, étudiante	Moncton		
Gary Long, professeur	Edmundston		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Patrick Maltais, directeur général par intérim, Éducation permanente	U de M		

ABSENCES MOTIVÉES : Neil Boucher, Michèle L. Caron, Serge Jolicoeur, Denise Merkle et Émérentienne Richardson

ABSENCES : Serge Rousselle et Jean-Paul Vanderlinden

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-040304 ET SAC-040305	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (SAC)	5
7.1	SAC-040304	5
7.2	SAC-040305	5
7.2.1	(7.1) Représentation au Sénat académique	5
7.2.2	(10.7) Création du cours RETO2022 (commentaires du recteur et vice-chancelier)	9
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040322	10
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	10
9.1	(5.1) Vision et valeurs de l'Université de Moncton	10
9.2	(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	14
9.3	(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité	24
9.4	(6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)	32
10.	NOMINATIONS	36
10.1	Bureau de direction du Sénat académique	36
10.2	Comité conjoint de la planification	36
10.3	Comité d'appel du Sénat académique	36
10.4	Comité d'attestation d'études	37
10.5	Comité de sélection des grades honorifiques	37
10.6	Comité des programmes	37
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	38
11.1	Modification à la majeure en information-communication et création de cours	38
11.2	Création du cours ECON4500	39
11.3	Création du cours DROI2014	39
11.4	Contingentement des programmes articulés TR et TLM	39
11.5	Ajout des « lieux » aux programmes combinés en éducation	39
11.6	Création de cours GEIN	40
11.7	Modification à la Politique du calendrier universitaire	40
12.	POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ	40
13.	RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	42
14.	AFFAIRES NOUVELLES	43
14.1	Paramètres de la qualité à l'Université de Moncton	43
15.	PROCHAINE RÉUNION	44
16.	CLÔTURE	44
17.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	44

DOCUMENTS	45
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Correspondance	B(1-7)
DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-040129	C(1-58)
DOCUMENT D : Nominations	D(1-8)
DOCUMENT E : Rapport du Comité des programmes	E(1-31)
DOCUMENT F : Politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité	F(1-5)
DOCUMENT G : Rapport d'étape du Comité <i>ad HOC</i> sur la révision des programmes de premier cycle	G(1-4)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette 184^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Tina-Lise Legresley, Boris Salou et Vincent de Paul Wafo, étudiante et étudiants au Campus de Moncton; Denis Thériault étudiant au Campus de Shippagan; et Pamela Schiavoni, étudiante au Campus d'Edmundston.

Il félicite, au nom des membres du Sénat et en son nom personnel, le recteur et vice-chancelier pour le renouvellement de son mandat.

Il souligne et remercie les personnes qui vont terminer leur mandat avec cette réunion : Jean-Guy Vienneau, Serge Rousselle, Pierre Lafrance, Gilles Bouchard, Jean-Paul Vanderlinden, Jacques-Paul Couturier, Hermel Couturier, Cynthia Baker et Jennifer Cormier.

Il fixe l'heure de la clôture à 16 h 30 et nomme les scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville. La réunion commence à 8 h 32.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-7

SG : Nous avons quatre pièces de correspondance aujourd'hui, deux qui ont été envoyées avec les documents du Sénat. Ce sont deux lettres de M. Jean Saint-Aubin. Sur le bureau aujourd'hui nous avons une lettre de M. Gaëtan Losier et une lettre de Maître Gérald Lizotte. Toutes ces pièces de correspondance seront référées à la rubrique 7.2.1.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le point « Paramètres de la qualité à l'Université » est ajouté à la rubrique *Affaires nouvelles*.

R : 01-SAC-040430

Lise Caron, appuyée par Gary Long, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-040304 ET SAC-040305

R : 02-SAC-040430

Edgar Robichaud, appuyé par Liette Clément, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-040304 soit adopté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-040304 ET SAC-040305 (suite)**

À la page 30 du procès-verbal SAC-040305, la résolution R : 21-SAC-040305 devrait se lire : « *Que le Sénat académique approuve la création du cours RETO2022 Loisir et vie personnelle.* »

R : 03-SAC-040439

France Marquis, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-040305 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (SAC)**

7.1 **SAC-040304**

Recteur et vice-chancelier : Vous avez pu constater par les médias que le Conseil des gouverneurs a nommé Neil Boucher comme prochain vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et il entrera en fonction le 15 mai prochain.

7.2 **SAC-040305**

7.2.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique**

Recteur et vice-chancelier : Essentiellement, à la suite des décisions du Sénat académique du 5 mars concernant l'organisation de la représentation des 12 professeurs du Campus de Moncton au Sénat académique, nous avons reçu de la correspondance. D'abord nous avons eu une première correspondance du professeur Jean Saint-Aubin qui soumet sa démission effective au 5 mars, la journée même de la dernière réunion. Par la suite monsieur Saint-Aubin a écrit une deuxième lettre, le 9 mars 2004, en posant des questions par rapport à la décision d'utiliser pour 2004-2005 un mode de représentation des sénatrices et sénateurs professeurs proportionnel, ce qui lui semble contraire aux dispositions de la Loi sur l'Université de Moncton. En effet conformément à l'article 7(1), alinéas a à i de la Loi sur l'Université de Moncton, l'article 33(3) alinéa f des Statuts et règlements de l'Université de Moncton stipule que le Sénat académique comprend « douze membres élus par le personnel enseignant ». Or, en vertu de la résolution adoptée par le Sénat académique du 5 mars 2004, les professeures et professeurs de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires n'auront pas le droit, pour l'année 2004-2005, de se porter candidates ou candidats pour représenter le personnel enseignant et n'auront vraisemblablement même pas le droit de vote. Les Statuts et règlements de l'Université n'indiquent pas qu'il s'agit de douze membres élus par une partie du personnel, mais bien par le personnel enseignant. Essentiellement, il questionne la légalité de la démarche par rapport à la Loi sur l'Université de Moncton et par rapport aux Statuts et règlements. Alors, sur réception de cette lettre la secrétaire générale a demandé à notre conseiller juridique un avis sur la question. Cet avis a été reçu il y a seulement quelques jours et c'est la raison pour laquelle vous ne l'avez pas reçu dans votre documentation au préalable. Ensuite nous avons également reçu copie d'une lettre du professeur Gaëtan Losier qui est président de l'Assemblée départementale de l'École de psychologie et adressée à madame Linda Lequin, vice-présidente de l'ABPPUM et à maître Gérard Snow, président d'assemblée du Sénat académique. Dans sa lettre, il nous informe que l'Assemblée départementale de l'École de psychologie a passé une résolution sur la question qui se lit de façon suivante : « Que l'ADPs fasse part par voie de lettre à l'ABPPUM et au président du Sénat de son désaccord face à la récente décision qui a pour effet de retirer aux membres du corps professoral de la FSSSC la possibilité de solliciter un mandat de représentation au Sénat académique, lors de sa réunion du 5 mars 2004, et demande que soient pris les moyens nécessaires pour que cette décision soit reconsidérée ou soit déclarée nulle et non avenue ». Pour ce qui est de l'avis de maître Lizotte, elle est basée sur la correspondance du professeur Jean Saint-Aubin et non pas sur la résolution de l'Assemblée départementale de l'École de psychologie. D'une part, il relate des dispositions pertinentes de la Loi et des Statuts et règlements. Ensuite, il cite la résolution du Sénat académique et donne un avis concernant cette résolution. Essentiellement, son

7.2.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

avis est basé sur le questionnement suivant : Est-ce que c'est un souhait ou est-ce que c'est effectivement ce qui va se passer? L'avis ne peut pas donner une réponse de façon définitive par rapport à cela. Le conseiller juridique ajoute que l'on peut prendre pour acquis que le souhait voulait dire que c'est comme cela que ça se passerait. C'est ainsi qu'il écrit : Puisque ce mot fut utilisé, il serait facile d'argumenter que le respect de celle-ci par le personnel enseignant de la constituante de Moncton n'est pas obligatoire. Cette résolution ne fait qu'exprimer une préférence sur les choix que fera le personnel enseignant lorsqu'il exercera le droit de vote. Toutefois, pour les fins du présent avis, nous supposons que l'intention du Sénat académique, en adoptant cette résolution, était de rendre ces mesures mandataires. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que cette résolution est contraire aux alinéas f) de la Loi et des Statuts et règlements. Elle est donc « *ultra vires* » et sans force de loi.

Plus particulièrement, nous sommes d'avis que le Sénat académique ne peut réduire ou restreindre les droits du « personnel enseignant » qui sont codifiés dans la Loi. La Loi donne à celui-ci le droit d'élire douze membres du Sénat académique. En déterminant à l'avance qui peut être élu et qui peut voter, les droits du personnel enseignant sont diminués. Ceci est à l'extérieur des pouvoirs du Sénat académique.

A notre avis, les modalités « souhaitées » par la résolution ne peuvent être rendus mandataires que par une modification de la Loi sur l'Université de Moncton. »

Président d'assemblée : Il y a une petite erreur dans sa lettre lorsqu'il cite la Loi. Il dit douze membres élus par le personnel enseignant de la constituante de l'Université de Moncton. Ça devrait être de la constituante de Moncton.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce qu'effectivement on a procédé oui ou non à l'élection des douze membres du personnel enseignant de Moncton? Et le cas échéant de quelle façon.

Deguire : En réponse au recteur, non le vote n'a pas eu lieu, l'élection n'a pas eu lieu. On a tenté de mettre en marche une procédure et l'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème d'interprétation du contenu de la résolution du Sénat académique du 5 mars et l'on a décidé d'attendre pour aller de l'avant. Donc l'élection n'a pas encore eu lieu. Maintenant, si je lis bien la lettre de maître Lizotte, j'ai une interrogation sur l'avenir. Si l'on décide que la résolution du 5 mars est nulle c'est une chose, mais de dire que le Sénat académique n'a pas les pouvoirs de changer quoi que ce soit, c'est autre chose. Je pense que le travail que le Comité du Sénat a commencé à faire doit continuer. Je pense qu'il y a plusieurs personnes, à cette université, qui pensent que la représentation par faculté est quelque chose qui pourrait être utile. C'est ce qui se fait dans la plupart des autres universités. Ce n'est pas quelque chose d'anormale. Il y a plusieurs autres choses dans ce Sénat académique qui doivent être changées, par exemple la représentation professorale. Il est évident que, éventuellement, l'on vise à avoir un Sénat académique amélioré dans lequel toutes les facultés, toutes les professeures et tous les professeurs de toutes les facultés auront le droit d'être représentés, donc c'est un accroc important dans la mesure du 5 mars. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à réfléchir pour éventuellement modifier les Statuts et règlements. On est conscient que ça se fera éventuellement si l'on réussit à s'entendre sur quelque chose, mais il faut que la décision soit prise.

Président d'assemblée : Ce sont des modifications à la Loi qui sont nécessaires.

Bérubé : J'aurais aimé, comme président de ce comité, être informé que l'on demandait une opinion légale. Monsieur Saint-Aubin dit d'une part qu'on le force à démissionner, ce n'est pas le cas, oublions ça. Je trouve en même temps que l'avis légal qui nous est proposé ici n'est pas très fort. Je suis parfaitement d'accord avec le dernier paragraphe. « Le Sénat ne peut réduire ou restreindre les droits du 'personnel enseignant' qui sont codifiés dans la Loi. On ne peut pas être contre cela, mais je poserais quelques questions quand même. C'est qui le personnel enseignant? Est-ce que les vice-doyens font parti du personnel enseignant? Est-ce que les chargés de cours font partie du personnel enseignant? Est-ce que l'on respecte les droits de ces personnes? Si le Sénat avait souhaité, par exemple, que la moitié des sénateurs, représentants du personnel enseignants, soit des hommes et l'autre moitié soit des femmes, est-ce que l'on aurait dit que l'on était *ultra vires*? Est-ce que cela aurait été immoral, illégitime? Si je lis la lettre de

7.2.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

maître Lizotte en commençant par la fin, je suis d'accord avec le dernier paragraphe. Je suis d'accord aussi avec l'avant-dernier si nous supposons que l'intention du Sénat académique est de rendre ces mesures mandataires. Qui dit que l'on suppose cela? Ce n'est pas basé sur un fait du tout. En réalité le Sénat académique a souhaité que la représentation des professeures et des professeurs soit davantage proportionnelle. Je suis absolument d'accord avec l'intervention précédente du sénateur Deguire. Je pense qu'il faut que le travail continu et il n'y a aucune raison de retirer cette résolution en ce moment parce que l'on n'est pas en train de changer la Loi, on est en train de mettre en place un processus qui va peut-être aboutir à ce changement, mais qui entre temps permet d'avoir une discussion sur la composition du Sénat académique.

Gionet : De prime abord, je suis très déçu de la démission de M. Saint-Aubin comme sénateur. Même s'il avait été élu par ses pairs, sa présence était importante du fait qu'il faisait partie de notre faculté comme professeur. En connaissant M. Saint-Aubin, il a certes réfléchi sérieusement avant de prendre une telle décision. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit : « Je considère que j'avais encore beaucoup à apporter à cette instance ». Le Sénat académique va certes manquer ses interventions qui, je le crois, l'aurait fait dans le contexte du développement et du bien-être de notre institution.

Néanmoins, l'article 33(3) des Statuts et règlements sur la composition du Sénat académique nous dit que « 12 membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton ». Que peut donc signifié « le personnel enseignant »? Si je regarde la charge de travail des directeurs d'école, je remarque, qu'au delà de leur charge administrative, elles et ils s'adonnent à des activités d'enseignement et de recherche. De plus, a) certains s'adonnent à l'encadrement des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs comme directeur de thèse ou superviseur et participent directement dans leur formation; b) certains continuent leurs travaux de recherche tout en s'adonnant à des activités touchant des services à la collectivité; c) certains ont accepté une surcharge de travail en enseignant des cours additionnels; et d) dans certains cas, certaines directions d'école ont une charge d'enseignement plus élevée que certains membres du corps professoral.

Ne font-ils pas partie du soi-disant « personnel enseignant »? Ne le sont-ils moins que les bibliothécaires?

Il y a quelques mois déjà, nous avons envoyé au bureau du VRER une proposition d'un mode de fonctionnement particulier pour les écoles intégrées à une faculté. Ce document doit être présenté sous peu, je l'espère, au Sénat académique. Je vous fais remarquer que ledit document est une douzième version du document initial. Tout au long des consultations, l'article 61, paragraphe 4 d), où les directrices et directeurs sont membres du Sénat académique, n'a pas été modifié.

Il est à noter que le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires va discuter de la représentation au Sénat académique lors de sa prochaine réunion qui aura lieu en mai. À cette réunion, tout le personnel de la Faculté est invité à participer aux délibérations.

À titre d'exemple, qu'advient-il si à cette réunion, il y avait une proposition à l'effet que lors des élections au sein de notre Faculté, que trois des postes de direction considérés faisant partie du personnel enseignant et un poste de professeures ou professeurs fassent parties de la représentation de la Faculté au Sénat académique? Est-ce illégal de procéder ainsi si c'est le voeu de l'assemblée de notre Faculté?

Présentement, ce qui est clair, c'est que le Sénat académique doit se prononcer sur la question cette année via son Comité *ad hoc* dont je fais partie.

Notre Faculté va certainement étudier ce point et peut-être arrivera-t-elle à une solution pour le bien du Sénat académique et les professeures et professeurs de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires dans le contexte actuel.

7.2.1 (7.1) Représentation au Sénat académique (suite)

Bouchard : J'aimerais premièrement dire que je suis d'accord avec le président de mon comité. Il aurait été intéressant que l'on soit informé de l'avis juridique. On aurait pu un peu se concerter et peut-être vous arriver avec des choses plus intelligentes qu'avoir à réagir aujourd'hui et essayer de se retourner. J'aimerais aussi dire que, comme monsieur Gionet, je regrette beaucoup la démission de mon collègue Jean Saint-Aubin et je partage ce qu'a dit monsieur Gionet sur la contribution de monsieur Saint-Aubin au Sénat académique. J'aimerais dire aussi que je trouve extrêmement intéressant ce que le sénateur Gionet nous a dit sur la réaction de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Je pense que l'on s'en vient vers une solution qui demandera une modification à la Charte, mais une solution qui, en fin de compte, va rallier les gens. À mon avis, on devrait aussi concéder aux facultés le soin d'orienter leur représentation. Une grosse faculté comme les arts et les sciences sociales devrait pouvoir faire en sorte que les grands domaines disciplinaires dans cette faculté soient présentés. Je suis d'accord avec monsieur Deguire aussi qu'il faut aller plus loin; on ne peut tout simplement pas se contenter d'annuler le vote du Sénat académique. Ce que nous avons proposé au Sénat académique, c'est ce qui se fait dans la majorité des universités au Canada, c'est-à-dire une représentation par unité académique et une majorité de professeures et professeurs par rapport aux cadres. On retrouve cela dans la très grande majorité des universités au Canada et c'est ce que nous avons proposé au sénatrices et sénateurs. On a un petit problème, il faut que l'on change la Charte. Je pense qu'au mois d'août, ce serait peut être le temps de franchir cette étape, c'est-à-dire de demander une modification à la Charte et nous devons vivre en 2004 et 2005 avec l'ancienne composition probablement.

Recteur et vice-chancelier : Je ne suis pas en mesure de faire une proposition parce que je m'abstiens de voter à main levée comme vous le savez, mais je pense qu'il semble y avoir deux options suite à cette discussion. Ceux qui sont responsables d'organiser le vote pour le Sénat académique considèrent que c'est un souhait. Ils n'ont pas besoin de l'exécuter. Le vote peut être organisé comme on le faisait auparavant ou bien que l'on fasse justement ce que vous souhaitiez que l'on fasse c'est-à-dire, qu'il y ait une résolution dans le sens de la demande de l'École de psychologie et que l'on déclare nulle la résolution en question.

P : 04-SAC-040430

Hermel Couturier, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que la résolution R : 03-SAC-040305 soit annulée. »

E. Robichaud : Si effectivement on n'annule pas cette proposition quelles seraient les conséquences.

Président d'assemblée : L'Université a demandé une opinion juridique et le Conseiller juridique donne une opinion. C'est tout ce que c'est. Le Conseiller juridique n'est pas un juge. Vous avez son opinion, ça peut donner à certains l'idée qu'il peut y avoir des motifs d'illégalité, donc quelqu'un à un stade ultérieur pourrait contester la décision du Sénat académique et aller en cour, comme ça s'est fait antérieurement sur d'autres points. Le Sénat académique est entièrement libre de prendre la décision qu'il veut. Il n'y a pas de juge qui nous a obligé de prendre une décision ou une autre à l'heure actuelle. Votre opinion vaut autant que celle de n'importe qui d'autre.

Vote sur P03

Pour 4

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

Grell : Il me semble qu'il ne faut pas oublier l'idée qui nous a guidée pour essayer de consolider le Sénat académique, de faire en sorte qu'il soit plus représentatif et plus en mesure en quelque sorte de développer l'Université. Il faut reconnaître le travail qui a été fait jusqu'ici. Je crois que c'est la raison pour laquelle annuler n'est pas une bonne idée.

7.2.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)**R : 05-SAC-040430**

Paul Grell, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que le Sénat académique encourage le Comité ad hoc à continuer son travail à la lumière de la discussion d'aujourd'hui. »

McKee-Allain : En votant en faveur de la résolution à l'autre réunion, c'était compris que c'était une mesure temporaire pour donner la chance au Comité de continuer son travail. Je n'ai pas vraiment entendu de nouveaux éléments aujourd'hui. Je pense que c'est important que ce soit rappelé ou souligné, mais ça me semble un peu redondant par rapport à la proposition qui avait été adoptée.

Vote sur R05 Pour 18 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉE

Adrien Bérubé et Hermel Couturier se sont abstenus.

Recteur et vice-chancelier : En tant que président du Sénat académique, j'aimerais faire une suggestion concernant cette discussion. D'une part, que la secrétaire générale envoie formellement l'avis juridique à l'ABPPUM qui est responsable d'organiser le vote et d'autre part, demander à l'ABPPUM d'informer le Secrétariat général à savoir si la façon d'organiser le vote a été modifiée par rapport aux années précédentes.

7.2.2 **(10.7) Création du cours RETO2022**

Recteur et vice-chancelier : À la suite de l'adoption de la résolution 21 concernant la création du cours RETO 2022, Loisir et vie personnelle, le sénateur H. Couturier avait réitéré un commentaire fait par le sénateur Gilles Bouchard à savoir que le processus de création de cours à l'Université était très lourd surtout quand l'on comptait le nombre de personnes qui devaient intervenir et donner un avis sur la création d'un cours. J'avais mentionné le fait que je serais très ouvert à ce que, à une prochaine réunion du Sénat académique, l'on ait un débat sur cette question. S'il y a une volonté de référer la question à un comité du Sénat académique, au vice-rectorat ou au Comité des programmes, je pense que ce serait une question qui devrait être débattue. Nous avons réfléchi assez rapidement au Bureau de direction du Sénat académique sur la question et avons convenu que ce serait peut-être important que l'on ait l'avis du Sénat académique au moins, même si ce n'est pas un avis formel, à savoir si l'on devrait référer la question à un comité spécial du Sénat académique, au Comité des programmes ou carrément au vice-rectorat. Je vous rappellerai que la dernière fois que cela a été modifié, à savoir quelles étaient les instances décisionnelles par rapport aux questions, date de 1998 suite à un rapport du Comité tripartite. Je suggère que l'on réfère la question à l'une ou l'autre des instances que je mentionnais. Je crois que pour une question d'efficacité, on pourrait soit le référer au vice-rectorat ou au Comité des programmes, mais si le Sénat académique juge qu'il veut créer un comité spécial du Sénat académique pour faire l'étude de cette question, il peut le faire. Toutefois, je pense que ces deux instances connaissent mieux le fonctionnement du processus d'établissement de la création de cours ou de programmes alors c'est pour cela que j'en fais une suggestion.

R : 06-SAC-040430

Gilles Bouchard, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que la question des pouvoirs décisionnels soit référée au Bureau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et qu'il fasse rapport à la réunion d'automne du Sénat académique. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040322

Voir le Document C, p. 1-58

R : 07-SAC-040430

Paul-Émile Bourque, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-040322.* »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

9.1 Vision et valeurs de l'Université

Vision

Recteur et vice-chancelier : Faisant suite à l'adoption par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs d'un certain nombre de résolutions qui découlait du travail du Comité sur les orientations futures de l'Université il y a quelques années, il y avait des recommandations à l'effet que l'on devait revoir la mission et établir une vision et des valeurs pour l'institution. Il y a maintenant près d'un an, nous avons adopté l'énoncé de vision et il avait été prévu à ce moment-là que dans un deuxième temps, l'on travaillerait pour établir un énoncé de vision et ensuite une série de valeurs qui guideraient l'institution dans sa mission et la vision qu'elle se donnerait. Le Sénat académique avait à l'époque demandé au Comité conjoint de la planification, dans un premier temps, de préparer un projet qui serait soumis à la consultation auprès de la communauté universitaire, ce qui a été fait. Le Comité conjoint de la planification, à sa réunion de janvier, a convenu d'un projet de texte qui pourrait faire l'objet d'une consultation auprès de la communauté universitaire. Ce dernier a été soumis à la consultation vers la mi-janvier. Par la suite la communauté universitaire avait jusqu'au 10 mars pour donner une rétroaction concernant le texte qui avait été soumis à la consultation. Si vous allez voir le document A en annexe au procès-verbal, il y a, à gauche, ce qui avait été soumis à la consultation, le texte qui a été adopté et dans la colonne de droite, ce qui est soumis au Sénat académique. Par la suite, vous allez aussi voir à partir de la page 15, les résultats de la consultation, les commentaires que nous avons reçus de la communauté universitaire et quel était l'individu ou le groupe qui avait soumis ces suggestions. C'est à la suite de l'ensemble de ces suggestions de la communauté universitaire que les textes ont été revus et modifiés pour tenir compte de l'ensemble de la consultation. Cela ne veut pas dire que l'on a intégré l'ensemble des suggestions et commentaires. Nous avons adopté au Sénat académique l'énoncé de mission et à ceci nous avons convenu qu'il y aurait l'ajout de la vision et aussi une série de valeurs; ce qui est un peu nouveau pour notre institution. Si l'on se souvient dans les années 90, il y avait beaucoup de concepts de valeurs qui étaient dans l'énoncé de mission et l'on avait un énoncé de mission très long. C'est une approche qui est un peu différente, mais c'est une approche sur laquelle on s'était entendu et c'est la raison pour laquelle on a procédé de cette façon. Sur des questions comme celles-ci, on souhaite toujours venir au Sénat académique d'abord et évidemment s'il approuve la recommandation du Comité conjoint de la planification, c'est la même recommandation qui est soumise au Conseil des gouverneurs. S'il y avait des changements importants, il faudrait voir si l'on retournerait au Comité conjoint de la planification ou si l'on retournerait au Conseil des gouverneurs pour déterminer si le Comité conjoint de la planification est prêt à revoir sa recommandation pour l'arrimer avec celle du Sénat académique. Dans le passé, on a eu certains écarts entre la recommandation du Comité conjoint de la planification et celle du Sénat académique, on a donc voulu retourner au Comité conjoint de la planification avant d'aller au Conseil des gouverneurs.

R : 08-SAC-040430

Charles Bourque, appuyé par Normand Gionet, propose :

Attendu que l'Université de Moncton a le double défi du développement de l'Acadie et de l'ouverture sur le monde;

9.1 Vision et valeurs de l'Université (suite)

R : 08-SAC-040430 (suite)

attendu que pour s'ouvrir sur le monde, elle doit acquérir de la notoriété en devenant un centre d'excellence reconnu dans des disciplines dont la vigueur et le succès profiteront à l'ensemble des programmes;

attendu que cette plus grande ouverture sur l'extérieur est une conséquence de la maturité d'une institution qui n'a plus comme unique rôle de développer la société régionale qui l'abrite;

attendu que l'Université doit en même temps continuer ce qu'elle a fait de bien jusqu'ici, soit d'instruire, d'enrichir et de moderniser l'Acadie;

attendu que l'Université doit retenir sa spécificité acadienne qui reste au coeur de sa mission;

« Que le Sénat académique adopte le texte suivant pour la vision de l'Université de Moncton :

L'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie. Ses diplômées et diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société. »

Deguire : J'ai certains commentaires et certaines questions. Premièrement, je suis agréablement surpris de voir que plusieurs des recommandations de l'ABPPUM ont été retenues. Je me pose quand même certaines questions. À quoi va servir tout ceci? Est-ce que ça va s'empoussiérer sur une tablette? On parle de la vision, mais les valeurs, ça ressemble à une liste d'épicerie. Quelle est la nécessité de cet exercice?

Recteur et vice-chancelier : D'abord, je pense qu'il y a beaucoup d'institutions qui se donnent une vision et comme eux on s'assure qu'elle soit au centre de nos actions. Normalement, un énoncé de vision devrait nous donner une motivation pour atteindre un certain nombre d'objectifs éventuellement. Je pense que c'est notre responsabilité collective par la suite d'essayer de la mettre en évidence et de l'intégrer dans nos priorités d'actions. Je souhaiterais que c'est ce qui va se passer. Je ne peux pas le garantir. Je peux faire ma part pour essayer que ça se passe comme cela. Deuxièmement, en ce qui concerne les valeurs, on peut les voir comme une liste d'épicerie, mais en même temps je crois que, quand on les regarde de près, même si souvent elles sont peut-être implicites dans notre comportement, je crois qu'elles guident ou devraient certainement guider notre comportement comme universitaires. Je pense que ce n'est pas mauvais non plus que, dans les textes officiels de l'Université, on les rappelle. Je crois qu'il faut en être fiers. Je pense que ce sont de très belles valeurs et il faut s'en inspirer et j'espère que la plupart d'entre nous pourront s'en inspirer dans la façon de fonctionner dans la communauté universitaire. Je pense que leur donner une vie dynamique dépendra de chacune et chacun d'entre nous par la suite.

Deguire : C'est un peu le genre de réponse à laquelle je m'attendais. Est-ce que ça va changer la vie à l'Université en fonction du fait que l'on ait des valeurs et une vision. Y a-t-il une valeur juridique à ceci?

Recteur et vice-chancelier : Je ne sais pas quoi dire de plus à la question générale du sénateur Deguire à savoir si ceci fait partie de la Loi de l'Université. Non, ce n'est pas un texte juridique et ça ne fait pas partie du texte juridique de l'Université. Les valeurs, ce sont des valeurs. Quelqu'un qui se donne un certain nombre de valeurs dans son comportement, ne veut pas dire qu'il va être un criminel parce qu'une journée il a omis d'agir conformément aux valeurs qui sont exprimées.

9.1 Vision et valeurs de l'Université (suite)

LeBlanc-Rainville : J'ai beaucoup aimé le tableau qui commence à la page 15. Je sais que ça demande beaucoup de travail et ça permet de voir ce qui avait été suggéré. Le recteur a dit qu'il y avait eu beaucoup de changements. Personnellement, je n'en ai pas vu beaucoup au tableau. Je n'ai pas senti que la consultation avait beaucoup influencé le texte final. Monsieur Deguire a remercié le Comité parce que l'on avait tenu compte de ce que l'ABPPUM avait dit, mais j'ai l'impression que les « attendus que » ne paraîtront pas dans les textes qui seront publiés. Il va y avoir la mission, les valeurs mais je n'ai pas l'impression que les « attendus que » y seront.

Président d'assemblée : Ceci explique la proposition, mais les « attendus que » ne font jamais partie de la résolution. Les « attendus que » ne sont là que pour expliquer pourquoi on est arrivé à cette décision. Madame Rainville a raison de dire que si l'on citait la vision, on ne citerait que le dernier paragraphe.

Gionet : Il n'y a pas de doute que l'on ne peut pas aller contre une vision selon la manière dont elle est rédigée. Je suppose que lorsque l'on regarde dans l'avenir, on aimerait bien que l'on travaille pour essayer de s'approcher de cette vision. Je ne sais pas si l'on revisite la vision dans 10 ans, est-ce que l'on pourra dire que l'on est devenu la meilleure? Lorsque je regarde cela, je me demande qui sont ces universités? Qu'est-ce qui fait leur force? Qu'est-ce qui fait la force de l'Université de Moncton? Est-ce que l'on n'est pas nécessairement forcé à arriver à dire que, effectivement, l'on est arrivé, l'on s'est approché, l'on est presque la meilleure?

Deguire : Je préférerais que les « attendus que » soient plus visibles et fassent partie de la vision. Par rapport à la première phrase de l'énoncé de vision, je veux quand même poser une question. Il y a combien d'universités de taille comparable dans la Francophonie? On parle de la Francophonie canadienne ou mondiale?

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'intention quand on réfère à la Francophonie avec un F majuscule, c'est normalement la francophonie comme on la connaît, la Francophonie internationale.

Grell : Je trouve que les « attendus que » sont plus importants que la recommandation parce que si vous prenez la deuxième partie de la recommandation : « Ses diplômées et diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société ». Franchement je ne suis pas fier de ce qu'elle dit. C'est dire que l'on réduit les universitaires à produire des chefs de file. Je ne vois pas en quoi ceci peut réellement nous motiver. La motivation doit aller chercher ailleurs que simplement d'essayer de former des chefs de file comme nous les voyons actuellement dans notre société. Il me semble que le travail universitaire, c'est quand même autre chose. Personnellement, je suis peut-être le seul, mais comme professeur je ne suis absolument pas motivé par cette recommandation à propos de la vision.

Président d'assemblée : Vous avez bien compris qu'une vision normalement c'est un texte très court. Il semble y avoir un malentendu sur le contenu de la vision.

Vote sur R08 Pour 32 Abstentions 3 ADOPTÉE

Gilles Bouchard, Paul Deguire et Paul Grell s'abstiennent.

Valeurs

R : 09-SAC-040430

Adrien Bérubé, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte les valeurs suivantes pour l'Université de Moncton :

L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, souscrit aux valeurs suivantes qui guideront les décisions et les actions des membres de la communauté universitaire :

9.1 Vision et valeurs de l'Université (suite)

R : 09-SAC-040430 (suite)

1. **Accessibilité.** Elle maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité en français, tout en conservant des critères d'admission rigoureux et un programme enrichi de bourses et d'aide financière permettant de recruter des étudiantes et étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes ainsi que des autres pays.
2. **Compétence du personnel.** Afin de recruter et retenir un personnel hautement compétent, elle favorise un environnement stimulant pour l'enseignement, la recherche et la création.
3. **Formation de qualité.** Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.
4. **Ouverture sur le monde.** Elle s'ouvre sur le monde notamment par l'accueil d'une population étudiante internationale, par des programmes de mobilité étudiante, par des programmes d'échange pour le personnel enseignant, par l'internationalisation des cursus d'études et par l'offre de programmes de formation dans les autres pays de la francophonie.
5. **Excellence en recherche, développement et création.** Elle soutient l'excellence en recherche, tant dans les domaines traditionnels que ceux en émergence, qui se mesure à des normes internationales et elle appuie les activités de développement et de création.
6. **Engagement communautaire.** Tout en respectant les principes éthiques qui régissent le développement, elle tisse des liens avec la communauté qu'elle dessert et arrime ses actions avec celle-ci en s'insérant dans des activités économiques, communautaires et culturelles; de plus, elle facilite le transfert des connaissances et des technologies et incite le développement de partenariats dans divers secteurs d'activités.
7. **Liberté universitaire.** Elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales.
8. **Équité.** Elle privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires.
9. **Imputabilité et transparence.** Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche. »

LeBlanc-Rainville : J'attirerais l'attention sur le texte de la page 22. « Respect de l'environnement » était une des valeurs que l'ABBPRUM avait proposée et je suis déçue que l'on ne l'ait pas retenue. Même si l'on ne peut pas l'atteindre tous les jours c'est un message à envoyer à toute la communauté universitaire.

9.1 **Vision et valeurs de l'Université** (suite)**Amendement****R : 10-SAC-040430**

Paul Deguire, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que l'on ajoute la valeur suivante :

10. Respect de l'environnement. *Dans sa gestion quotidienne, de même que dans toutes les activités dont elle est responsable - y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité - elle vise le développement durable et adopte des pratiques écologiques. »*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Vote sur R09 (modifié) Pour 33 Abstentions 2 ADOPTÉE

Gilles Bouchard et Paul Deguire s'abstiennent.

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles)**

Invitée : Nathalie Carrier de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Nutrition (1^{er} cycle)

VRER : Vous avez les informations ainsi que les rapports d'évaluation qui ont été menés conformément au processus de l'évaluation des programmes. Il y a eu une évaluation externe, il y a eu ensuite des rétroactions au niveau de l'École et de la Faculté. Ceci a été déposé au Bureau du vice-recteur et on en a fait une analyse pour faire des propositions qui ont été soumises au Comité conjoint de la planification. Il a pris connaissance du rapport qui avait été soumis et a fait un certain nombre de commentaires que vous avez en haut de la page 4. Il reconnaissait certainement les efforts et tout le travail qui avait été fait par l'École pour augmenter le nombre d'inscriptions dans ce programme et surtout que c'est également un programme qui doit à la fois rencontrer des normes universitaires, mais aussi des exigences professionnelles à cause de l'agrément que l'on doit respecter. On a également touché, dans la discussion, au programme coop parce que vous avez dans ce programme deux types d'approche à la formation dont un programme coopératif. Également le Comité a aussi pris connaissance du fait que, dans le projet de formation en santé, il y a un certain nombre de ressources qui seront ajoutées pour faire en sorte que ce programme puisse avoir un meilleur encadrement dans les prochaines années. Vous avez six recommandations qui ont été formulées et qui touchent à la fois la révision des programmes et je les distinguent; six recommandations au premier cycle et trois recommandations au deuxième cycle.

R : 11-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de nutrition :***NATURE DES PROGRAMMES****Recommandation 1 :**

Que l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) fasse une révision des programmes de premier cycle en nutrition dans le but d'enrichir le secteur de la nutrition appliquée, d'alléger le secteur de la gestion tout en pensant à une économie des ressources professorales face aux exigences de Diététistes du Canada.

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

R : 11-SAC-040430 (suite)

Recommandation 2 :

Que l'ÉSANÉF révise sa politique des stages coop afin d'en augmenter le nombre et pour donner une plus grande permanence aux endroits de stages autorisés, pour inciter les étudiantes et étudiants à faire des stages à l'extérieur de la région de Moncton, pour développer les interactions des superviseurs entre eux et avec l'École et pour augmenter les interactions entre certains cours de nutrition appliquée et les expériences en stage.

Recommandation 3 :

Que l'ÉSANÉF multiplie ses efforts pour créer des alliances avec les ressources professorales des autres départements/écoles/facultés, des autres universités et avec les ressources professionnelles du milieu.

RESSOURCES HUMAINES

Recommandation 4 :

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'ÉSANÉF s'assurent que la personne nouvellement embauchée dans le cadre du projet du Consortium national de formation en santé à titre de coordonnatrice des stages puisse apporter une amélioration sensible à cet important secteur de la formation. La Faculté et l'École devraient prévoir un plan stratégique qui assurerait la réussite de ce secteur.

Recommandation 5 :

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires continue ses efforts pour soulager le personnel de soutien de l'ÉSANÉF en optimisant les ressources humaines présentes.

Recommandation 6 :

Que l'ÉSANÉF poursuive le plan de recrutement qu'elle a mis sur pied pendant l'année 2002-2003 afin de consolider le recrutement étudiant au 1^{er} cycle. »

R. Robichaud : Les professeurs du secteur de nutrition ont pris connaissance des recommandations du Comité conjoint et l'on se pose des questions sur certaines de celles-ci. Nous ne sommes pas d'accord avec les recommandations 1, 2 et 7 et nous souhaiterions apporter des modifications dans le deuxième volet. Pour le moment nous souhaiterions proposer des amendements à la recommandation 1.

Amendement

R : 12-SAC-040430

Régina Robichaud, appuyée par Normand Gionet, propose :

« Que l'on modifie la recommandation 1 de l'avis du VRER de la façon suivante : Que l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales (ÉSANÉF) fasse une révision des programmes de premier cycle en nutrition dans le but d'enrichir le secteur de la nutrition appliquée et d'alléger le secteur de la gestion tout en respectant les exigences de Diététistes du Canada. »

Bouchard : C'est ce qui m'a surpris en lisant ceci « aux exigences de Diététistes du Canada ». On a eu une évaluation, mais j'ai l'impression qu'il y a eu une autre évaluation qui a été faite peut-être par l'ordre des Diététistes et là on est face à des exigences contradictoires. J'aimerais avoir un éclairage sur les mots « exigences et diététistes ».

9.2 (6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)

R. Robichaud : Diététistes du Canada ont des exigences au niveau de la profession, on a trois volets : nutrition clinique, nutrition communautaire et gestion. On doit avoir un minimum de cours dans chacun de ces secteurs afin que les finissantes et finissants du programme accèdent à la profession. C'est comme cela que l'Association révisé nos programmes périodiquement, aux cinq à sept ans.

Bouchard : Est-ce que cela a été fait?

R. Robichaud : Elle vient de terminer. Je dois dire que cette évaluation institutionnelle a été faite avant la révision par Diététistes du Canada.

Recteur et vice-chancelier : Quand on regarde le rapport des évaluateurs externes, on mentionne que l'on met trop d'accent sur le côté gestion du programme, pas assez sur le côté de la nutrition appliquée. La proposition encourage justement l'École à équilibrer le contenu du programme pour mettre plus d'importance sur ce que sont les exigences de Diététistes du Canada et qui sont au niveau de la nutrition appliquée. En se faisant, et évidemment en regardant les équilibres de composition de programmes, que l'on en tienne compte ensuite pour rééquilibrer les ressources déjà à la disposition du programme. Je pense que la proposition principale était déjà sensible à la préoccupation. J'ai beaucoup de difficulté à dire qu'il faut la modifier si l'on veut rencontrer les commentaires de Diététistes du Canada ou ses exigences par rapport au profil de formation du programme.

R. Robichaud : On ne voyait pas comment l'on avait une économie de ressource professorale parce que l'on ajoutera des cours de nutrition. Si vous allez à la recommandation des évaluatrices qui proposait des ressources additionnelles, il n'en reste pas moins que des ressources additionnelles sont nécessaires tant au niveau de la nutrition clinique que de la coordination des stages. À moins que l'on ait mal compris votre recommandation mais on ne voyait pas comment, à l'interne, on économisait des ressources.

VRER : Dans le cadre de cette recommandation, si l'on se fie aux recommandations qui nous avait été faites par les évaluatrices externes dans leur rapport, on voit qu'il y a deux sens. Le premier sens, c'est que oui il doit y avoir un enrichissement du secteur comme tel de la nutrition appliquée, mais il y a également une recommandation qui va dans le sens d'alléger le côté gestion. Il y a un équilibre qui devrait se faire et c'est à partir de cela que nous avons formulé cette recommandation. Ça voudrait dire que l'on allège le secteur de gestion et l'on enrichie l'autre. À savoir comment l'École va constituer cette recommandation, le Comité conjoint de la planification ne voulait pas statuer là-dessus. C'est pour cela que l'on retourne cette recommandation à l'École pour en faire une étude plus exhaustive.

C. Bourque : Il me semble que l'amendement proposé ajoute un élément contraignant face à des critères externes du Sénat académique de l'Université de Moncton. À l'Université, il y a un très grand nombre de programmes qui ont à respecter les critères externes pour recevoir un agrément. À la Faculté des sciences cela existe en chimie et pourrait exister en informatique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui parce que l'on n'a jamais fait le nécessaire pour demander l'agrément. J'ai une inquiétude par rapport à ajouter ce volet qui nous force à respecter des critères externes à l'Université de Moncton. À moins que j'interprète mal l'amendement, j'ai tendance à voter contre.

Grell : On pourrait peut-être modifier l'amendement, au lieu de mettre « tout en respectant », on pourrait dire « tout en tenant compte des exigences ».

Carrier : Je ne sais pas si vous voulez quand même garder « économie de ressources ». Pour revenir sur l'économie des ressources professorales, la raison pour laquelle nous avons pensé l'enlever, c'est qu'au niveau des cours de gestion, il y en a deux qui se donnent à l'interne et plusieurs qui se donnent à l'externe, soit à la Faculté d'administration. On voyait qu'il y avait des redondances dans certains des cours de gestion, c'est pour ça que l'on disait « alléger le volet gestion » en enlevant certains cours au niveau de la Faculté d'administration et en augmentant des cours à l'interne en nutrition appliquée. On ne voyait pas au niveau de l'École une économie de ressources, au contraire on allait demander à un professeur de créer un autre cours puis vraiment il n'y avait pas de professeurs, au niveau de l'École, qui allait être soulagé d'un cours de gestion d'après sa charge.

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

Vote sur R12 Pour 14 Contre 6 Abstentions 5 ADOPTÉE

Nasser Baccouche, Paul Grell, Anne Lowe, Isabelle McKee-Allain et Boris Salou s'abstiennent.

Bouchard : Il me semble qu'au Sénat jusqu'à maintenant quand on prenait un vote on demandait pour, contre et abstention.

Président d'assemblée : Non, on ne demandait pas ça, pas depuis que je suis ici. J'avais expliqué ceci plusieurs fois que l'on ne demandait pas les abstentions, ce sont des non-votes. Tout ce qui compte, ce sont les personnes qui sont pour ou contre. Aussi longtemps qu'il y a suffisamment de voix pour, c'est-à-dire le nombre de dix minimal, ça ne fait pas de différence combien d'abstentions, même s'il y en avait 15, la proposition serait acceptée parce que les abstentions sont des non-votes.

Boghen : Je pensais que les gens qui lisent les compte rendus ont quand même le droit de savoir combien de personnes ont participé au vote et combien se sont abstenues. C'est seulement à titre d'information pour ceux qui veulent donner suite. Est-ce que je me trompe?

Président d'assemblée : À moins que ce soit unanime. S'il y a douze voix pour, trois contre on l'enregistre, les autres sont des abstentions.

Boghen : Si tout le monde vote.

Président d'assemblée : Le fait que vous soyez présent ici et que vous vous êtes abstenu a exactement la même valeur juridique que si vous n'étiez pas dans la salle. Tout ce qui compte c'est combien sont pour, combien sont contre. Je vous explique quelle est la procédure habituellement.

Deguire : Il y a une énorme différence entre 10 pour et 30 pour. Si l'on est 30 sénateurs ou sénatrices ici présents, on ne sait pas la différence entre un vote de 10 pour et de 20 personnes qui ne prennent pas la peine de se prononcer pour toutes sortes de raisons. Il me semble qu'il y a une différence énorme entre les deux.

Président d'assemblée : Je ne suis pas d'accord. Dans une assemblée délibérante, il y a deux choix : voter pour ou voter contre. Si vous vous abstenez, vous considérez que vous ne faites pas partie de cette assemblée pour cette question. Le fait de s'abstenir ne brise pas l'unanimité. Quand on dit « ceux qui sont pour, soulever votre carton » et s'il n'y a pas de carton contre, c'est unanime. Vous ne pouvez pas changer ce fait, juridiquement c'est ce que cela veut dire. Unanime veut dire qu'il n'y a personne qui était contre, mais vous avez le droit de demander de faire enregistrer votre abstention et habituellement on le fait quand on est en conflit d'intérêt. C'est une bonne façon pour que les gens sachent que vous n'avez pas voté sur la question parce que vous étiez en conflit d'intérêt ou pour d'autres raisons. Je ne vous demande pas quelles sont vos raisons, je faisais juste la remarque qu'il n'y a pas trois options quand on prend un vote, il y en a seulement deux.

Salou : Je suis d'accord avec la proposition qui a été faite, mais dans un cas particulier, il y a des étudiantes ou étudiants qui se sont plaints par rapport au cours en nutrition et je ne connais pas trop bien ces deux cas alors je me suis abstenu.

Président d'assemblée : Ma recommandation, monsieur Salou, dans ce cas c'est de poser des questions. Les étudiants, vous êtes là, vous avez un droit de vote et vous avez une très grande responsabilité. Le fait de vous abstenir parce que vous ne connaissez pas tous les éléments, il faudrait vraiment que vous posiez des questions parce qu'il y a d'autres personnes comme vous qui ne sont pas dans le domaine de la nutrition, qui ne comprennent pas exactement les enjeux, mais il faut poser des questions. On vous demande, en tant que membre du Sénat académique, de vous prononcer et ma suggestion serait de poser des questions jusqu'à ce que vous soyez confortable avec la décision et ne vous absteniez que lorsqu'il y a des raisons ultérieures, c'est-à-dire un conflit ou d'autres raisons de ce genre. C'est ça ma suggestion.

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

Baudouin : Est-ce que ça faciliterait les choses si lorsque l'on fait la vérification du droit de présence on indique dans le procès-verbal à ce moment là combien de membres votant sont présents?

Président d'assemblée : La liste des présences est dans le procès-verbal.

Baudouin : On est capable de compter combien il y en a, mais si l'on ajoutait un petit détail lors de la vérification du droit de présence en disant par exemple qu'il y a 33 membres votant présents et 15 observateurs, à ce moment là on aurait un chiffre rapide.

Président d'assemblée : C'est relatif parce qu'il y a des gens qui partent avant, il y a des gens qui arrivent en retard, etc. Même si l'on donnait un chiffre cela ne veut pas dire que le chiffre est bon jusqu'à la fin. La seule manière que l'on pourrait faire, c'est que si vous me mandatiez de demander systématiquement le nombre d'abstentions, si c'est ça que vous voulez, je suis prêt à le faire. Je suis à votre service, je ne suis pas là pour décider pour vous. Je ne fais qu'appliquer des règles habituelles. Si vous regardez les procédures, ce sont des procédures parlementaires que nous appliquons.

R. Robichaud : Dans la recommandation 2, ce que l'on propose comme modification, c'est que l'ÉSANEF augmente le nombre d'admissions au programme coop tout en créant de nouveaux milieux de stage permanents; qu'elle continue les interactions entre les superviseurs et l'École et augmente les interactions entre certains cours de nutrition appliquée et les expériences en stage.

Recteur et vice-chancelier : C'est un point d'ordre. Normalement, quand on est contre une proposition sur la table, on devrait s'exprimer pourquoi on est contre et qu'est-ce que l'on essaie d'obtenir en proposant une modification à la proposition. Je ne suis pas nécessairement contre ce que madame Robichaud dit, c'est que je ne connais pas les raisons pour lesquelles elle suggère le changement.

Amendement

R : 13-SAC-040430

Régina Robichaud, appuyée par Normand Gionet, propose :

« Que l'on modifie la recommandation 2 de l'avis du VRER de la façon suivante : Que l'ÉSANÉF augmente le nombre d'admission au programme COOP tout en créant de nouveaux milieux de stages permanents et continue les interactions entre les superviseurs de l'École et augmente les interactions entre certains cours de nutrition appliquée et les expériences en stage. »

Carrier : Présentement, seulement sept étudiants ou étudiantes en nutrition peuvent faire des stages coop par année. Les stages sont obligatoires pour devenir diététiste. Avec le concours national, qui veut dire l'internat post gradué, moins de 50% des étudiants ou étudiantes sont placés; pour le reste, la seule autre option est le programme coop. On a peut-être un tiers des étudiantes et étudiants qui finissent leur programme de nutrition sans stage et qui ne peuvent pas pratiquer. C'est très malheureux et cela affecte nos inscriptions. C'est pour cela que l'on veut augmenter le nombre d'admission au programme coop. On veut créer de nouveaux milieux de stage permanents. Présentement, le programme coop ne peut pas faire des ententes à long terme parce que les milieux de stage ont besoin de trouver du financement pour payer les stagiaires. C'est quelque chose sur laquelle il faudra travailler pour essayer de créer des ententes permanentes avec des milieux pour assurer d'augmenter les nombres dans le programme coop.

Recteur et vice-chancelier : Jusqu'à maintenant, est-ce que c'est une question linguistique, parce que les deux éléments que vous venez de donner sont exactement dans la ligne des recommandations du Comité conjoint de la planification. Si la recommandation est un problème linguistique, j'aimerais le savoir parce que la seule chose que je vois de différent, et je pense qu'il faudra peut être le mettre sur la table rapidement, c'est que l'on élimine le milieu de Moncton. La recommandation incite à des stages à l'extérieur de la région de Moncton et vous, vous l'éliminez. Si c'est ça la vraie question, j'aurais souhaité

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

qu'on la mette sur la table plutôt que de s'éterniser sur du vocabulaire qui semble être une question linguistique.

Carrier : Si vous voulez savoir pourquoi on a enlevé « inciter les étudiants à faire des stages à l'extérieur de Moncton » c'est que l'on ne voyait pas la pertinence de le mettre dans la recommandation parce que c'est le cas déjà. On a déjà cette politique coop. Quand les étudiants ou étudiantes entrent dans le programme coop, ils doivent signer une entente, une lettre d'engagement, qui dit « je m'engage à faire des stages à l'extérieur de Moncton ». Aussi, lors des entrevues avec les étudiants ou étudiantes coop pour l'admissibilité, on leur pose la question s'ils sont prêts à se déplacer.

Pause de 10 h 30 à 10 h 40.

VRER : De façon générale je voudrais que l'on comprenne bien que les recommandations formulées par le Comité conjoint de la planification s'adressent à l'École et elle doit les prendre en considération, en faire un certain nombre d'interprétations avant de nous revenir. Je crois que, surtout en ce qui à trait à la recommandation 2, c'est peut-être une question de libellé et il ne faudrait pas que les sénateurs et sénatrices passent trop de temps à cela parce que la recommandation est de demander à l'École qu'elle révise la politique des stages. Éventuellement, elle reviendra au Comité des programmes et au Sénat académique avec une recommandation.

J.-P. Couturier : Je voudrais tout simplement dire que je vais probablement voter contre l'amendement. Si j'ai bien compris en fait le noeud de ce qui nous est proposé dans la modification c'est de faire disparaître les mots « des stages à l'extérieur de Moncton ». Or, dans l'explication qui m'a été donné, on ne m'a pas dit que c'était contradictoire à la pratique, en fait, la pratique actuelle permet justement de faire des stages à l'extérieur de Moncton. Je ne vois pas en quoi l'amendement amène quelque chose de différent de ce qui est demandé ici.

Gionet : C'est peut-être une question d'interprétation, de clarification mais par exemple, lorsque je lis « révise la politique des stages coop afin d'en augmenter le nombre », augmenter le nombre de quoi? Est-ce le nombre de stages, le nombre d'admissions des étudiants ou étudiantes dans les stages existants? Lorsque l'on a étudié la recommandation, on a dit que l'on voulait que les stages deviennent permanents. On en a identifié d'autres et en plus de cela on veut que les admissions augmentent dans ces stages.

Vote sur R13	Pour 18	Contre 11	ADOPTÉE
Vote sur R11 (modifiée)	unanime		ADOPTÉE

Nutrition (2^e cycle)

VRER : La deuxième proposition touche le deuxième cycle. Les membres du Comité conjoint de la planification ont étudié attentivement les suggestions ainsi que le travail qui a été fait par les examinatrices externes.

R : 14-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de M. Sc. (nutrition-alimentation) :

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

R : 14-SAC-040430 (suite)

NATURE DU PROGRAMME

Recommandation 7 :

Que l'ÉSANÉF révise son programme de maîtrise en majorant le nombre de crédits accordés à la thèse au même niveau que celui exigé pour les programmes de sciences, en diminuant le nombre des crédits pour le travail individuel avec le superviseur et en incluant des cours communs aux sciences de la santé ou préparés par d'autres disciplines.

Recommandation 8 :

Que la nouvelle Faculté des sciences de la santé et des services communautaires développe des cours de deuxième cycle communs à plusieurs disciplines de l'Université.

Recommandation 9 :

Que l'ÉSANÉF prépare un plan stratégique de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants de qualité supérieure au niveau de la maîtrise ès science (nutrition-alimentation). »

R. Robichaud : Je souhaite proposer une modification à la recommandation 7.

Amendement

P : 15-SAC-040430

Régina Robichaud, appuyée par Normand Gionet, propose :

« Que l'on modifie la recommandation 7 de l'avis du VRER de la façon suivante : Que l'ÉSANÉF révise son programme de maîtrise en majorant le nombre de crédits accordés à la thèse et en créant des cours de deuxième cycle spécifiques à la discipline afin de retenir nos finissantes et finissants et d'attirer d'autres étudiantes et étudiants qualifiés. »

R. Robichaud : On trouvait qu'il fallait faire l'évaluation interne avant de dire toute suite que l'on s'engageait à avoir 33 crédits comme les sciences. On aurait voulu se donner un petit peu de jeu pour permettre d'ajouter certains cours spécifiques au domaine. On a des demandes au niveau de la maîtrise et les gens cherchent un domaine professionnel, ils cherchent du perfectionnement spécifique. On a, par contre, des étudiants ou étudiantes qui sont allés s'inscrire ailleurs en disant que l'on n'avait pas assez de cours dans notre programme de maîtrise. C'est la raison pourquoi on ne voulait pas se limiter à 33 crédits pour la thèse.

VRER : C'est une maîtrise en sciences et je pense que l'on devrait avoir une formule assez uniforme quant aux programmes de deuxième cycle. C'est un peu la raison de cette recommandation.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on pourrait me rappeler assez brièvement quels étaient les commentaires des évaluateurs externes par rapport à ces questions et surtout par rapport au tronc commun de cours dans le domaine de la santé versus des cours très spécifiques à la discipline? Est-ce que vous pourriez me dire quel était le point de vue des évaluateurs externes par rapport à cela?

R. Robichaud : Je n'ai pas en tête de points spécifiques autres que l'on voyait des lacunes au niveau de la formation. Ces lacunes remontent au baccalauréat. Nécessairement, l'étudiant ou l'étudiante qui arrive à la maîtrise, du point de vue clinique, demande du perfectionnement. Les diététistes, qui reviennent travailler dans les milieux communautaires ou cliniques, cherchent à solidifier leur formation.

9.2 (6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)

Recteur et vice-chancelier : Dans la recommandation de l'évaluatrice externe, elle nous interpellait pour créer des cours communs avec les autres disciplines des sciences de la santé. Je n'avais pas vu cette recommandation comme étant en opposition à ce que vous voulez ajouter dans votre amendement. C'est comme si, parce que l'on propose cela, il faut rappeler qu'il faut aussi des cours dans la discipline. Je ne pense pas que l'un contredisait l'autre et je trouve que de sentir que l'on a besoin d'ajouter ceci, c'est comme si cela vient en opposition. Si vous allez à la page 110 du rapport, je pense que l'esprit de la recommandation 7 du Comité conjoint était pour tenir compte de la recommandation des évaluatrices externes.

R. Robichaud : C'est une lacune au niveau de certains cours de base pour la formation que des gens qui veulent s'inscrire à la maîtrise viennent chercher. C'est pour cela que l'on voulait répondre aux demandes de notre clientèle qui demande des cours plus approfondis dans certains domaines de la nutrition.

Carrier : Quand l'on regarde la banque de cours de la maîtrise en nutrition-alimentation, elle est très limitée, il n'y a deux cours. Les étudiantes et étudiants sont obligés d'aller chercher des cours dans d'autres universités ou à l'extérieur de la faculté ou de l'école et ce sont des cours qui ne représentent pas vraiment notre domaine.

Bérubé : Je suis un petit peu mal à l'aise avec la démarche dans laquelle on s'est engagé. Il me semble, si je comprends bien ce que l'on est supposé faire, il y a une évaluation externe des programmes qui est faite et qui est demandée par le Sénat académique. Suivant le rapport de cette évaluation externe, il y a une série de personnes qui se penchent sur ces rapports. Cela inclut le vice-recteur, c'est ensuite envoyé au Comité conjoint de la planification et ensuite ça revient au Sénat académique. L'objectif, il me semble que l'on est en train de poursuivre ici, c'est quelles sont les recommandations que le Sénat académique fait à l'École de façon à ce que elle améliore ses programmes. J'ai l'impression que l'on est en train de faire l'inverse. L'École est en train de dire qu'est ce que l'on va essayer de lui recommander. Je me sens mal à l'aise avec la façon dont on procède puis je ne sais pas si vous pouvez m'aider à expliquer ceci.

Bouchard : Ce que l'École nous demande en gros, c'est qu'on l'autorise à nous présenter un programme de maîtrise qui nous demandera des ressources supplémentaires parce qu'en définitive on ne veut pas fixer le nombre exact de crédits pour la thèse, mais on a bien mis incluant des cours de nutrition et d'alimentation. Ce que je prévois, c'est que suite à cela, on nous arrivera avec un programme de maîtrise en nutrition qui requiert plus de cours en nutrition et probablement plus de ressources. On vient de s'apercevoir que pour le premier cycle ils font exactement la même chose, c'est-à-dire qu'ils vont éliminer des cours de la Faculté d'administration et ils vont ajouter des cours en nutrition. Peut-être que ce printemps au Campus de Moncton au lieu de sortir des feuilles, il sortira des dollars de nos arbres, ce qui ferait le bonheur de M. El-Jabi. J'ai l'impression que l'on est toujours dans la maudite même spirale. C'est-à-dire que l'on développe nos programmes de deuxième et troisième cycle et puis on a moins de ressources pour donner suffisamment nos programmes de premier cycle. En quelque part dans ce rapport, on mentionne le peu d'étudiants ou d'étudiantes qu'il y a dans le programme de maîtrise en nutrition et l'on va même jusqu'à parler de la qualité des étudiants et étudiantes que l'on attire. Probablement ce que l'on va nous dire, c'est parce que notre programme de maîtrise n'est pas assez bon, c'est pour cela qu'il n'attire pas beaucoup de clientèle et qu'il n'attire pas suffisamment de qualité. Il y a des ressources qui sont limitées à l'Université de Moncton et je pense qu'il faut que l'on s'interroge. Est-ce que l'on a le moyen encore une fois de maintenir des programmes de second cycle qui n'attirent que les étudiants ou étudiantes qui terminent en nutrition. Je pense que la recommandation 7 est au moins le minimum que l'on peut exiger. C'est-à-dire la diminution du coût du programme de maîtrise en augmentant le nombre de crédits pour la thèse. Je vais m'objecter à l'amendement et quand on va voir les recommandations 7, 8 et 9 je vais vous poser carrément la question : est-ce que l'on a envisagé de suspendre ou en fait d'abolir la maîtrise en nutrition?

Gionet : Pour revenir à l'amendement, c'est sûr que l'on est tout à fait conscient que c'est une maîtrise en sciences et que le nombre de crédits reliés à la thèse est très bas. Je pense que l'on peut appuyer cette partie de la recommandation. Il y a un fait qui demeure, il y a très peu de cours de maîtrise au niveau de la nutrition. Est-ce que par exemple la recommandation initiale, lorsque l'on parle des cours communs en sciences de la santé,

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

c'est implicite que, effectivement, l'on devrait à l'intérieur de cela ajouter des cours de nutrition. On est aussi conscient de la problématique en ce qui concerne les ressources professorales. Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Bérubé. On s'est informé, on a reçu les documents, on a peut-être réagi un peu trop tard. Ma question est à savoir, est-ce qu'il y a un lieu à un moment dans le processus où la faculté ou l'école impliquée, ou le département impliqué, peut réagir au document du Comité conjoint de la planification?

E. Robichaud : Je me questionne vraiment à savoir si l'on est en train de débattre des amendements. Je suis en train de regarder une série d'amendements qui arrivent et qui me donnent la perception que l'on attaque le fond de la proposition générale. Ce ne sont plus des amendements, on veut changer la proposition principale, en faire une nouvelle et l'on procède par une série de petits amendements. Dans la recommandation principale, il y a une toile qui veut encourager l'École à multiplier ses interactions avec les autres unités. Je me demande vraiment si ce sont des modifications.

C. Bourque : Présentement à la Faculté des sciences, les programmes de maîtrise comportent une thèse de 33 crédits et normalement 4 cours dont 2 cours magistraux et 2 cours de séminaires bien que cela peut varier, ce qui donne un total de 45 crédits. J'aimerais de savoir la composition de la maîtrise actuelle pour mieux comprendre ce qui est proposé.

R. Robichaud : Il y a 9 crédits à l'interne, 9 crédits à l'externe et 15 crédits pour la thèse.

Recteur et vice-chancelier : Je vais expliquer pourquoi j'ai des difficultés avec l'amendement. J'ai quand même eu la chance de lire ce rapport attentivement à deux reprises pour me préparer pour d'autres instances et je dois dire que la recommandation 7 du Comité conjoint de la planification reflète, de façon assez juste, l'approche de l'évaluatrice externe et les commentaires du doyen qui ont suivi par après. Je vous réfère aux commentaires du doyen dans sa lettre du 27 février aux pages 119, 120, 121 et je m'explique. L'approche proposée par l'évaluatrice externe est bien reflétée à la page 107 quand on parle de structure du programme. Évidemment elle réaffirme ce qu'est la structure du programme actuel, 15 crédits de thèse, 6 crédits obligatoires et ensuite 9 autres crédits de cours offerts à l'école et puis 9 crédits hors école. Je pense que son rôle est d'avoir un rôle un peu comparatif par rapport à des programmes similaires avec des objectifs similaires dans d'autres universités et elle dit un nombre important de crédits de cours sont offerts individuellement. Dans la majorité des universités canadiennes, la thèse comprend environ 30 crédits et de 12 à 15 crédits de cours sont exigés. Je pense que la recommandation du vice-recteur va dans ce sens c'est-à-dire qu'il y ait beaucoup plus de cours de synthèse en commun avec les autres disciplines des sciences de la santé. C'est ce qui est proposé, soit d'étudier dans quelle mesure on est capable de rencontrer cette approche. L'amendement ce n'est pas cela. On est préoccupé d'abord parce que l'on pense que le nombre de crédits liés à la thèse est probablement trop élevé. C'est la première chose. Le deuxième élément dans l'amendement, c'est que l'on veut repositionner le reste des crédits pour assurer que l'on en maintienne encore un nombre important ou relativement important dans la discipline, ce qui se fera par rapport à des cours en commun avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. J'aimerais mieux que, quand l'École nous reviendra via le Comité des programmes, si ce vœu n'a pas été respecté, qu'il y ait un document très circonstancié expliquant qu'une autre voie a été choisie.

R. LeBlanc : Quand on décide que l'on veut passer de 15 à 33 crédits, je pose la question est-ce que l'on est en train de tout simplement gonfler la valeur ou est-ce un jeu de crédits? Est-ce que l'on est en train de sous-évaluer? Y aura-t-il des exigences plus élevées par rapport à la thèse?

R. Robichaud : Je voudrais apporter une précision au commentaire du sénateur Robichaud à l'effet que l'on coupait des cours de gestion pour en ajouter en nutrition. C'est la recommandation des évaluatrices externes qui dit que l'on dépasse dans nos programmes le nombre de cours de gestion recommandé et qu'il nous manque des cours essentiels en pathologie dans le domaine de la nutrition ce qui est une lacune sérieuse au niveau de notre formation.

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

Vote sur P15

Pour 2

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

Bouchard : J'aimerais faire un dernier commentaire. Le premier est que je regrette que l'on ne se soit pas interrogé sérieusement sur le maintien. Je crois qu'il faudra suivre de très près l'évolution de cette maîtrise. J'ai l'impression que le baccalauréat en sciences de la nutrition demandera plus de cours en nutrition donc plus de ressources et je suis inquiet. La deuxième chose plus nouvelle, c'est la recommandation 8 « que la nouvelle Faculté des sciences de la santé et des services communautaires développe des cours de deuxième cycle communs à plusieurs disciplines de l'Université ». Je pense que l'on touche encore une fois à cette fameuse faculté. C'est que l'on dit aux gens de nutrition qu'ils doivent demander à leur faculté de développer des cours communs. Je pense qu'il y a autant de possibilité avec la Faculté des sciences et peut-être plus en fait qu'avec les écoles des sciences de la santé de développer des cours qui sont communs parce que dans la nutrition, il y a des éléments de chimie, de biologie qui sont extrêmement importants, peut-être plus importants que la récréologie par exemple. On demande à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires de développer des cours communs. On ne demande pas à l'École de nutrition, alors j'ai l'impression que cette recommandation a plutôt tendance à demander à cette Faculté de développer une espèce de tronc commun à ces quatre écoles. La façon dont c'est formulé cela ne m'apparaît pas évident que les sciences de la santé vont se tourner vers les sciences pour demander de s'asseoir avec la nutrition pour développer des cours communs de deuxième cycle. Je trouve que ce n'est pas formulé d'une façon aussi claire que j'aimerais.

H. Couturier : Au niveau du baccalauréat, le Sénat a établi des paramètres. Est-ce que cela existe pour les études supérieures?

VRER : Il y a un certain nombre de paramètres, mais il n'y pas de normes. Je pense que la Faculté des études supérieure et de la recherche, du côté des programmes de deuxième cycle, est en train d'examiner la question. Il y a un certain nombre de consignes générales, par exemple le nombre de crédits à la thèse, quand on regarde les maîtrises en sciences. Du côté des sciences sociales et sciences humaines, il y a aussi un certain nombre de paramètres.

L. Caron : Est-ce que l'on pourrait nous expliquer un peu plus en détails la recommandation 8. Quand je lis le libellé, ce n'est vraiment pas clair.

VRER : On demande que l'École travaille conjointement avec la Faculté pour s'assurer qu'il y ait en place, soit à partir de cours communs ou à partir de cours qui existent déjà dans d'autres disciplines à l'Université, et que l'on consolide le programme de cours existants à partir de cela. Il pourrait y avoir de nouveau cours à développer ou des cours existants. Je pense que l'esprit de la recommandation, c'est surtout pour s'assurer que l'on ait des cours de deuxième cycle en commun.

L. Caron : Il y a une suite avec la recommandation 7, si je comprends bien, on disait que l'on voulait avoir des cours communs aux sciences de la santé. Est-ce que cela laisse sous entendre que l'on s'attardera seulement à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ou l'on va déborder comme le sénateur Bouchard l'a mentionné?

VRER : Dans le rapport de l'évaluatrice externe c'est clair que l'on débordé parce que dans les commentaires que la personne nous a faits, elle nous suggère déjà des pistes dans d'autres domaines, par exemple dans le domaine des sciences.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Gionet : C'est un commentaire qui touche un peu à ce que l'on vient de terminer. Personne n'est à blâmer dans mes commentaires, mais j'aimerais porter à l'attention des sénateurs et sénatrices que l'évaluation de ce programme a commencé à l'automne 2001 avec un échéancier très serré au niveau de l'École et fort probable au niveau d'autres écoles lorsque l'on entre dans le processus d'évaluation. Au niveau de l'École et à la Faculté, on a atteint les échéanciers qui ont été quand même serrés et je ne sais ce qui a créé le retard pour l'amener ici aujourd'hui, presque deux ans et demi après. Lorsque l'on regarde deux

9.2 **(6.1) Évaluation des programmes de nutrition (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

ans et demi dans le contexte de l'Université, lorsque l'on sait que l'Université fonctionne très lentement, il y a quand même des choses qui se passent, il y a des cours qui changent, des préalables qui changent, etc. Peut-être que ça touche moins ceci, mais ça peut toucher d'autres programmes. Le point que je veux faire, si vous me permettez, c'est tout simplement que lorsque l'on entre dans le processus d'évaluation de programme, que l'Université essaye de mettre le processus en priorité et le suivre pour éviter que l'on ait tout un laps de temps long entre le début et la fin.

VRER : Je veux commenter sur la question des études familiales parce que l'on devait le présenter à cette réunion du Sénat académique. Le Comité conjoint de la planification a suggéré que l'on fasse un certain nombre de recherche puis on a déjà rencontré les autorités de l'École et de la Faculté à ce sujet. Je peux vous dire qu'il y a eu un document qui a été déposé par la directrice cette semaine qui répond très fidèlement aux préoccupations qui avaient été soulevées.

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité**

Invités : Claude Desrochers, directeur du Département d'administration et Egbert McGraw, directeur du Département de comptabilité

VRER : Suite à un processus qui a demandé beaucoup de temps, les membres du Comité conjoint de la planification ont fait l'étude des recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par rapport aux deux programmes de premier cycle ainsi qu'au programme de la maîtrise en administration des affaires. Onze recommandations ont été retenues par le Comité conjoint de la planification suite à l'évaluation externe, aux différents rapports et à l'avis du Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ce sont des recommandations qui demandent à la Faculté, à ses instances, au doyen, aux directions et aux départements d'examiner ces recommandations et de faire rapport au niveau des différentes instances.

R : 16-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité :

HARMONISATION DES COURS ET DES PROGRAMMES

Recommandation 1 :

Que le doyen de la Faculté d'administration, en collaboration avec les doyens des campus d'Edmundston et de Shippagan, voit à la mise sur pied, dans les plus brefs délais, des UARD jugées pertinentes par les campus concernés. Dans un premier temps, ces UARD encadreront les échanges entre les professeures et professeurs des trois campus relativement aux modifications à faire aux programmes et à l'harmonisation des cours entre les trois campus.

NATURE DES PROGRAMMES

Recommandation 2 :

Que la Faculté d'administration fasse une révision mineure de ses programmes de marketing particulièrement en ce qui affecte les cours ADMK 2352, ADMK 3352, ADMK 4370 et ADMK 3353, ainsi que le suggèrent les examinateurs.

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

R : 16-SAC-040430 (suite)

Recommandation 3:

Que la Faculté d'administration examine la possibilité de discontinuer ses programmes de systèmes d'information organisationnels (SIO) (concentration et mineure) et qu'elle développe des modalités pour atteindre des objectifs équivalents à ceux du programme par l'introduction des technologies de l'information à l'intérieur de différents cours de la Faculté de manière à économiser des ressources et à en faire profiter un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes. La Faculté peut s'inspirer des propos des examinateurs à ce sujet.

Recommandation 4 :

Que la Faculté d'administration examine la pertinence de continuer à offrir les programmes en gestion des opérations (concentration, mineure, certificat); qu'elle consolide ces programmes s'il y a lieu; qu'elle les discontinue d'ici trois ans si l'on ne réussit pas à augmenter la fréquentation dans ces programmes.

Recommandation 5 :

Que la Faculté d'administration, de concert avec les campus d'Edmundston et de Shippagan et l'Éducation permanente, repense complètement les programmes de premier cycle destinés aux étudiants à temps partiel (le baccalauréat en commerce et les certificats), avec la possibilité d'en abolir un certain nombre.

Recommandation 6 :

Que la Faculté d'administration et, en particulier, son Département de comptabilité augmentent leurs efforts pour tisser des liens avec les ordres professionnels de manière à faciliter le passage des diplômés et diplômées à l'ordre professionnel qui soit.

Recommandation 7 :

Il est recommandé d'enrichir le régime coopératif actuel en apportant plus de profondeur aux stages existants avant d'introduire le régime coopératif dans d'autres programmes. De plus, que la Faculté, en collaboration avec le Bureau de l'enseignement coopératif, prenne les moyens afin de rendre plus attrayants les programmes coopératifs auprès des étudiantes et des étudiants.

Recommandation 8:

Que la Faculté effectue les autres modifications mineures proposées par les évaluateurs qu'elle juge à propos afin d'améliorer ses programmes. Le doyen a d'ailleurs déjà annoncé sa volonté d'opérer un certain nombre de changements dans sa réaction au rapport des examinateurs.

ENSEIGNEMENT

Recommandation 9 :

Que la Faculté d'administration, en s'inspirant des constatations et des suggestions des examinateurs, repense sa pédagogie eu égard aux technologies de l'information, à la modulation des contenus de cours et aux méthodes pédagogiques ayant pour objectifs une amélioration de la pédagogie, un meilleur partage des ressources entre les trois campus, une économie des ressources dédiées à la présence en classe et une augmentation des efforts en recherche.

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

R : 16-SAC-040430 (suite)

GÉNÉRALITÉS

Recommandation 10 :

Que la Faculté d'administration regroupe ses effectifs autour d'intérêts communs de recherche et services à la collectivité entre des équipes de professeurs et professeures et qu'elle identifie un thème centralisateur (ou quelques-uns tout au plus) pour ses activités d'enseignement et de recherche. Selon les examinateurs, « cette vision partagée pourrait servir de trait d'union entre les programmes, les départements et assurer une certaine cohérence dans les décisions à prendre ».

Recommandation 11 :

Que le campus de Shippagan renforce ses efforts de promotion et de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans son programme de Diplôme en administration des affaires. »

G. LeBlanc : Ce qui est sous entendu dans les recommandations 3 et 4, c'est que la Faculté d'administration, d'ici trois ans, abolisse deux de ses concentrations que nous trouvons fondamentales. La recommandation trois, que l'on réexamine la concentration aux systèmes d'information organisationnels, est pour nous une fonction fondamentale de l'entreprise. Cette recommandation, à mon avis, ne tient pas compte de la réalité. L'évaluatrice externe n'a pas recommandé que l'on abolisse ou que l'on révise cette concentration. Au Comité du budget, à chaque année, je présente des chiffres à l'appui qui démontrent qu'il y a beaucoup de crédits étudiants dans cette concentration. Alors 500 étudiantes ou étudiants suivent 10 à 15 cours, une moyenne étudiante qui est de 33 ou plus par groupe, ce qui est le double de la norme à l'Université de Moncton. On nous demande de songer, de reconsidérer ou de penser à éliminer, lisons entre les lignes, une discipline qui est fondamentale, une discipline où l'on avait évidemment une certaine difficulté à faire du recrutement de professeurs, chose qui a été faite, et maintenant on a une certaine stabilité et continuité dans le programme. Je trouve que les deux recommandations, la trois et la quatre, frappent bas sur le moral de la Faculté comme en a témoigné le directeur du Département. Quant à la recommandation quatre, en l'an 2000, on a développé une nouvelle concentration en gestion des opérations. Il y avait un besoin sur le marché pour des diplômés en gestion des opérations, logistique, la chaîne verte, etc.

McGraw : Il faudrait premièrement féliciter l'Université de l'initiative d'évaluation des programmes. Je crois que ce doit être fait. À la Faculté et à notre Département, lors des réunions, il y a eu un accord avec la majorité sur l'ensemble des recommandations. Par contre, il y a des faits que nous devons peut-être soulever. Quand on regarde quelques années passées, lorsque l'on a fait notre refonte de programmes à la Faculté d'administration, nous avons pris soin que chacune des disciplines fondamentales de la Faculté ait sa place dans les deux premières années du curriculum pour plusieurs raisons. Il y avait d'abord l'intégration des disciplines et ensuite l'intégration des trois campus de sorte que, ce qui s'enseigne à Shippagan et à Edmundston est similaire à ce qui se donne à Moncton. On a été cité dans le passé comme étant la Faculté qui avait le plus vite introduit les UARD. Ce qui fait en sorte que chacune des six disciplines et peut-être une septième parce que l'on a une fiscalité comprise dans la comptabilité, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer parce qu'elle est un pilier à notre programme. Quand on regarde le système d'information, on a une moyenne de 24 étudiantes ou étudiants par cours. Si on le regarde au niveau du Département, nous avons une moyenne de 34 étudiantes ou étudiants par cours. Je ne sais pas s'il faut se réjouir ou s'excuser, parce que dans l'ensemble de l'Université, nous avons en moyenne 12 étudiantes ou étudiants par classe. C'est quand même une réalité et je crois que nous faisons notre part de notre côté. Tout à coup on voit un rapport qui est très menaçant. Si n'importe laquelle des disciplines que nous avons n'existait pas faudrait la créer. Il faudrait peut-être expliquer pourquoi, dans le système de formation, il y a eu une légère diminution dans les dernières années. L'importance de la discipline, la compétition pour les professeures et professeurs ont fait en sorte que pendant les trois dernières années nous n'avons pas pu combler le poste, ce qui montre un besoin

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

dans la discipline, un besoin à l'étudiante et à l'étudiant dans le domaine, un besoin à la maîtrise, un besoin au doctorat. Il faut trouver des raisons pourquoi on a eu une légère diminution, mais pas en étant alarmé à ce point. Quand on regarde à l'intérieur de nos cours, nous avons des cours à option de notre discipline puis 43 étudiantes ou étudiants inscrits dans un cours avancé de systèmes d'information puis on a 30 étudiantes ou étudiants d'autres facultés. Nous contribuons aussi à l'épanouissement des autres programmes. Je pourrais dire que, à chaque année, l'on examine chacun des cours et chez nous lorsqu'il y a un cours où il y a moins de 10 étudiantes et étudiants, on les combine. Cette année on a encore regroupé des classes qui auraient été acceptables selon les normes de l'Université. C'est un effort que l'on a toujours fait pour rentabiliser la livraison des cours.

Desrochers : La discipline de GOP a été suspendue pendant quelques années à cause du manque de ressources et puis elle a recommencé en 1999. Dès 1999, on a eu quatre étudiantes ou étudiants, ensuite c'est monté à 12 l'année suivante et puis à 10 l'autre année. Les évaluateurs externes se sont basés sur des données qui datent déjà de plus de deux ans. À l'automne dernier les inscriptions ont monté à 16, l'hiver dernier, à 22 et puis cet automne à 23. Lorsque l'on avait seulement 10 étudiantes ou étudiants inscrits dans cette concentration, donnée sur laquelle a été fondée l'opinion des évaluateurs externes, on avait 32 étudiantes ou étudiants par cours, 34 voilà deux ans, 32 cette année, comparativement à l'ensemble des autres disciplines à l'intérieur de ces départements de 35, 33 et 32 depuis trois ans. Dans mon Département, sur 60 cours, aucun cours ne compte moins de 19 étudiantes ou étudiants. Dans les trois disciplines, les cours de troisième et de quatrième années où l'on a des groupes de 40 à 50 étudiantes ou étudiants dans des programmes de gestion, c'est pratiquement incompréhensible. On est rendu quasiment au bout de la corde, on a étiré les ressources sur le point de craquer. Les professeurs et professeuses sont très démoralisés actuellement pour avoir lu les commentaires et les recommandations du Comité conjoint de la planification parce que l'ensemble du rapport est très négatif et cela a eu comme effet de démoraliser. Comparé à toutes les facultés d'administration au Canada, on a probablement une faculté et deux départements qui sont les plus performants et je n'hésiterais pas à comparer la Faculté d'administration à n'importe laquelle en terme de toutes mesures de performance. Tout ça mis ensemble, il est entendu que ces deux recommandations posent de sérieux problèmes à l'intérieur de la Faculté.

G. LeBlanc : À la recommandation trois, je proposerais un amendement à l'effet que la Faculté d'administration continue d'offrir les programmes de systèmes d'information organisationnels.

Bouchard : Je pense que ce n'est pas un amendement, c'est tout simplement le rejet de la recommandation trois parce que ici, on propose non pas de discontinuer, mais de continuer. Peut-être ce qu'il devrait faire, c'est de déposer la proposition et qu'il y ait un vote à part sur la recommandation.

G. LeBlanc : À la recommandation trois on veut continuer d'offrir nos programmes, mais on veut aussi évidemment introduire des technologies de l'information à l'intérieur des différents cours de la Faculté. C'est un objectif que l'on doit poursuivre et faire profiter au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ce à quoi on s'objecte, c'est que l'on dise « examine la possibilité de discontinuer ». On veut continuer, on veut améliorer, on veut augmenter le nombre et on veut introduire la technologie de gestion dans les programmes.

R : 17-SAC-040430

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Anne Lowe, propose :

« Que l'on vote sur la proposition R : 16-SAC-040430 à l'exception des recommandations 3 et 4 de l'avis du VRER. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

9.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité (suite)

R. LeBlanc : Je ne suis pas très satisfait d'avoir reçu ce rapport la semaine passée, je n'ai rien vu de ceci avant en tant que professeur d'économie. En d'autres mots, je n'ai même pas été consulté. Notre évaluateur est allé voir deux autres unités parce que c'était important qu'on le fasse. Je pense que les programmes d'administration ont été évalués dans une boîte fermée. On parle de reconfiguration des programmes. Je reviens au document qui s'intitule « Évaluation des programmes de 1er cycle - Administration. Avis du vice-recteur au Comité conjoint à la planification ». À la page 209, je lis que les programmes de la Faculté sont essentiellement semblables à ceux des autres universités. J'ai toute une documentation qui dit que ce n'est pas vrai. Je pourrais les lire chacun à propos des universités Acadia, Mount Allison, UNB - Fredericton, UNB - Saint-Jean, Saint Mary's, Saint-Thomas. Chacune a des spécialisations, des concentrations, des majeures en économie dans les programmes d'administration. Je ne suis pas d'accord que les programmes ici sont essentiellement semblables à ceux des autres universités. Ce que je dis, c'est qu'il faudrait avoir un esprit beaucoup plus ouvert dans le contexte de ressources rares. Mon deuxième point face à ce rapport et c'est la troisième fois que je le vois dans les derniers deux semaines. on parle de surcharge d'enseignement, pas capable de se mettre à la recherche et cela me préoccupe énormément. Finalement, tout au long de la route, je vois ces éléments et puis ça me pose de sérieux problèmes. Est-ce que l'on veut vraiment reconfigurer? Est-ce que l'on veut vraiment ouvrir les programmes? Si oui, il faut que les évaluations fassent plus que ce qu'elles font maintenant. Ça c'était mon point principal. De plus, à la page 215, la question de l'excellence me préoccupe énormément, le dernier paragraphe de la page 215, je crois que ça fait bien longtemps ici que j'entends dire que des cours de base devraient être donnés par des professeures ou professeurs seniors ayant un doctorat.

Long : En ce qui concerne la recommandation 9, je comprends l'importance de travailler avec les autres campus. C'est très important pour nous à Edmundston. Je suis un peu ambivalent parce que je ne comprends pas le sens. Est-ce que l'on parle de ressources professorales? C'est une préoccupation que nous avons collectivement. Je ne suis pas tout à fait d'accord que c'est une économie de ressources de dire la présence en classe des professeurs. L'Assemblée facultaire a aussi réagi négativement à ce commentaire parce que, pour nous, les professeures et professeurs doivent être en classe, doivent livrer leur 40 heures ou 45 heures de cours. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les évaluateurs si l'on dit que l'on veut avoir des économies de présence en classe. Je ne suis pas là pour contrôler, mais il me semble que pour assurer la qualité de l'enseignement, on doit être présent en classe. Je reconnais que le multimédia est l'alternance en classe. Ça me met un peu dans l'embarras et je pense que l'Assemblée facultaire avait la même réaction en disant que l'on veut assurer la qualité de l'enseignement en étant présent en classe.

VRER : On ne parlait pas d'enlever le nombre d'heures de cours par rapport à la présence en classe mais c'est de s'assurer que l'on fasse un plus grand usage de la médiatisation et que l'on accentue la collaboration avec les professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston par la voie de la médiatisation et des autres voies reliées aux technologies de l'information.

Bouchard : La Faculté d'administration est certainement exemplaire par le nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'elle attire et je pense que les efforts faits par le doyen et le vice-doyen et les autres depuis quelques années sont certainement exemplaires, mais il font face à un problème très sérieux. C'est un problème de pénurie de personnes pour différentes raisons parce que l'Université a des ressources qui sont restreintes, mais aussi parce qu'ils ont beaucoup de difficulté à recruter du personnel. Ça commence à avoir des répercussions. Je pense que je ne suis pas le seul à connaître des jeunes qui sont allés à la Faculté d'administration et qui se sont plaints qu'il n'y avait pas de cours et qu'il y avait de bons professeurs qui étaient partis. Je pense qu'il y a là une source qui pourrait finir par nous coûter cher parce qu'une réputation se bâtit, mais se détruit aussi. Quand on n'est pas capable de donner un bon programme, ça finit par se diffuser. Je pense qu'il faut faire bien attention. Pour la Faculté d'administration, je pense qu'il y a des décisions importantes à prendre ainsi que pour l'Université. Je pense que c'est une faculté qui mérite d'être appuyée parce qu'il y a des besoins et qu'il y a des étudiantes et étudiants. J'aimerais dire aussi que j'appuie à 100 % ce que Ronald LeBlanc a dit. L'évaluateur n'est pas allé voir le Département d'économie alors que ce département a fait des efforts depuis des années

9.3 (6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité (suite)

pour essayer de développer des cours qui pourraient être accessibles aux étudiantes et étudiants de la Faculté d'administration. J'ai beaucoup de difficultés à comprendre ce qui s'est passé. L'autre chose que j'aimerais souligner, c'est la remarque à la page 215 qui concerne l'embauche de professeurs avec maîtrise pour les cours de base. C'est un propos qui m'inquiète beaucoup. Heureusement cela n'a pas été repris par le Comité conjoint de la planification et l'on peut donc espérer qu'il n'y aura pas de suite. C'est inquiétant.

Recteur et vice-chancelier : J'étais vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lorsque que le Comité des programmes a étudié les propositions de la Faculté d'administration pour la refonte des programmes de 1^{er} cycle. J'avais eu des propos très élogieux face au travail minutieux et à la façon de structurer la nouvelle approche à la formation des programmes à la Faculté d'administration. Je dis ceci parce que quand j'ai lu le rapport des évaluateurs externes, je suis resté sur ma soif. Je me suis demandé pourquoi ils ont si peu commenté, si peu analysé les programmes. Il y a 20 pages avec des annexes et ensuite il y a une page et demi aux réactions préliminaires du doyen. Je ne suis pas un spécialiste des domaines de l'administration, alors je me suis dit que probablement ils ont trouvé que les programmes avaient été revus et repensés il y a trois ans passés et qu'il n'y avait pas grand chose à dire. Je n'ai pas fait la même analyse que le sénateur Ronald LeBlanc à savoir si ces programmes ressemblaient à des programmes des autres universités. Il faut comprendre que quand le Bureau du vice-recteur a à faire une série de recommandations, il les fait aussi en partie avec la documentation qu'il a reçue et particulièrement avec les évaluations externes. Pour le moment, j'exclus les recommandations trois et quatre, je crois que dans l'ensemble, les autres recommandations ne sont pas menaçantes pour la Faculté. J'ose croire que non parce que dans 95 % des cas c'est une invitation à la faculté à réfléchir sur un certain nombre de choses et je pense que c'est le moindre que l'on puisse faire. Je pense que ni le Comité des programmes ni le Sénat académique peut dicter à la Faculté d'administration quoi faire et comment changer les programmes. Les professeures et professeurs sont les plus compétents pour juger des modifications appropriées. On peut les inviter à réfléchir sur un certain nombre d'éléments. Tout ça pour dire que je reviendrai toute à l'heure aux recommandations trois et quatre, mais en partie, elles sont inspirées des commentaires des évaluateurs externes. Évidemment elles ne sont pas inspirées des commentaires du doyen.

Long : Quand je regarde le document qui vient du Comité conjoint de la planification et surtout la recommandation 1 qui dit que le doyen de la Faculté d'administration, en collaboration avec les doyens des campus d'Edmundston et de Shippagan, voit à la mise sur pied dans les plus brefs délais des UARD jugés pertinents. Je ne connaissais pas le mot UARD avant que le Sénat académique l'invente. Ce que l'on dit, ça fait longtemps que ça existe entre les campus et la Faculté d'administration. Votre recommandation 1 existe déjà. Je me demandais la pertinence d'avoir écrit dans votre rapport la recommandation numéro 1. L'autre c'est la recommandation 5. Je la comprends. J'aurais mis « baccalauréat en commerce » et je me serais arrêté là. Quand vous continuez, vous dites « les certificats avec la possibilité d'en abolir un certain nombre ». Si vous recommandez à la Faculté via l'Éducation permanente dont je siége sur le Comité, de repenser le baccalauréat en commerce, êtes-vous en train de nous donner immédiatement une directive qu'il faut abolir certains certificats? Je veux comprendre.

VRER : Vous avez raison en ce qui concerne la première recommandation. J'en conviens, d'après l'expérience que j'ai eu au Bureau, qu'il y a beaucoup de collaboration qui se fait et il y a un excellent rapport entre les trois campus du côté des cours de l'administration. On dit que l'on voulait s'assurer qu'il y ait une plus grande harmonisation, que l'on continue cette harmonisation. C'est de poursuivre le travail qui a été fait et que ça aille encore plus loin que ce qui existe présentement. Quant à la recommandation 5, c'est surtout du côté des certificats et des programmes où souvent ce que l'on fait, c'est que les gens vont suivre un certain nombre de certificats puis ensuite ils vont transférer dans un baccalauréat en commerce, ce qui était un peu une formule très intéressante et pertinente pour des étudiantes et étudiants à temps partiel. La recommandation demande tout simplement de se pencher sur l'ensemble des certificats parce qu'il y en a quand même un grand nombre. Quand on regarde la gamme de certificats et que l'on regarde les inscriptions dans certains de ces certificats, ce n'est pas nécessairement de dire qu'on les exclut complètement de la liste, mais est-ce qu'il n'y a pas moyen, à des moments donnés, de faire une certaine

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

amalgame de certains certificats. Je n'ai pas d'exemple en particulier, mais on pourrait regarder les inscriptions. C'est un peu ce qui avait motivé les recommandations trois et quatre.

McGraw : Quand je disais tantôt qu'il y a six disciplines fondamentales en administration, il faudrait peut-être reconnaître que certaines universités ont en plus l'économie de l'information. L'Université Laval a un département d'économie de l'information parce que c'est une réalité que certaines universités vont avoir un département d'économie à l'intérieur d'une faculté d'administration et avoir un département d'économie à l'intérieur de la faculté des sciences sociales. C'est un fait qu'il faut reconnaître. Quand on dit la contribution ou la place de l'économie dans notre programme, je disais tantôt que beaucoup d'efforts ont été faits dans les deux premières années afin de créer un programme le plus global possible permettant à des étudiantes et étudiants de ces deux années de se former une idée sans donner de préjudice à des disciplines ou donner davantage à d'autres pour pouvoir permettre d'aller en troisième année. Il est aussi important d'intégrer les trois campus afin que ce qui s'enseigne dans les trois campus puisse être similaire. Ces deux années, à mon avis, font reconnaître que nous avons voulu s'assurer que l'étudiante ou l'étudiant ait une formation globale et l'économie est une partie intégrante d'une formation en administration. Avec les ressources que nous avons et la disponibilité de cours, je crois que l'on a réussi à donner une importance égale à tout le monde et donner la chance à se spécialiser aussi.

McKee-Allain : Je pensais que M. LeBlanc allait le dire. J'avais compris, dans son intervention, que c'était l'aspect sur le processus d'évaluation c'est-à-dire que comme directeur de Département d'économie il n'a jamais été consulté dans tout le processus d'évaluation alors que le Département offre des cours obligatoires et optionnels. Il y a beaucoup de synergie et c'est assez étonnant sur l'ensemble du processus.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 15 à 13 h 35.

P : 18-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Pamela Schiavoni, propose :

« Que le Sénat accepte les recommandations 3 et 4 de l'avis du VRER qui se lisent comme suit :

Recommandation 3:

Que la Faculté d'administration examine la possibilité de discontinuer ses programmes de systèmes d'information organisationnels (SIO) (concentration et mineure) et qu'elle développe des modalités pour atteindre des objectifs équivalents à ceux du programme par l'introduction des technologies de l'information à l'intérieur de différents cours de la Faculté de manière à économiser des ressources et à en faire profiter un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes. La Faculté peut s'inspirer des propos des examinateurs à ce sujet.

Recommandation 4 :

Que la Faculté d'administration examine la pertinence de continuer à offrir les programmes en gestion des opérations (concentration, mineure, certificat); qu'elle consolide ces programmes s'il y a lieu; qu'elle les discontinue d'ici trois ans si l'on ne réussit pas à augmenter la fréquentation dans ces programmes. »

R. LeBlanc : Je ne suis pas en faveur d'abandonner des programmes où il y a des étudiantes et étudiants. Je suis certainement préoccupé parce que pour moi, c'est une question de donner des choix aux étudiantes et étudiants pas nécessairement dans les cours, mais dans les programmes. Peut-être que l'on n'a pas assez de programmes. Il y a peut-être trop de programmes qui demandent des ressources que l'on n'a pas, mais il n'y

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

a peut-être pas assez de programmes pour les ressources que nous avons. J'aimerais tout simplement revenir à mon document. Ce que nous avons, ce sont des concentrations en économie dans des programmes d'administration. C'est une question de définir des programmes et répondre le mieux possible aux besoins des étudiantes et étudiants.

G. LeBlanc : Les professeures et professeurs de la Faculté sont convaincus que les deux concentrations sont viables et rentables. On peut encore augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans ces deux concentrations. Je pense que si je comprends bien le commentaire du recteur ce matin en disant que le rapport a été écrit dans un certain contexte et ce dernier a évolué dans le temps. Je pense qu'il faut faire avancé le dossier. Je ne vais pas proposer de modifications ou d'amendements; on s'embarquerait dans toute une discussion. Je voudrais simplement demander aux sénateurs et sénatrices de voter contre les deux recommandations sans vouloir aller à l'encontre du Comité conjoint de la planification.

Bouchard : J'avais plutôt tendance à appuyer la recommandation de monsieur Vienneau pour les raisons suivantes. On nous a donné des statistiques du nombre d'étudiantes et d'étudiants par cours. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la Faculté d'administration, étant donné le nombre de professeures et professeurs, n'a pas énormément de cours à offrir. Les cours à option sont réduits. Souvent, ils sont presque obligés de suivre des cours en gestions des opérations ou des CIO parce qu'en définitive, ils n'ont pas d'autres choix ailleurs parce que la Faculté n'a pas beaucoup de ressources professorales. Quand vous dites qu'il y a 500 étudiantes ou étudiants, il y en a 23 en GOP, je ne sais pas en CIO une trentaine ou moins; sur 500 ça fait peut-être 50 dans ces deux concentrations. Je m'interroge. Je me dis qu'il y a peut-être un petit problème. L'autre élément que je veux faire valoir, c'est que vous avez 24 professeures ou professeurs, vous avez six concentrations, cela signifie à peu près quatre professeurs par concentration. Ce n'est pas énorme pour développer des secteurs d'expertise. Ce que l'Université vous demande, c'est de consolider un certain nombre de concentrations que vous avez en engageant plus de professeures ou professeurs dans ces concentrations. Elle souhaite que vous les regardiez attentivement et que vous ameniez au Comité de programmes une argumentation développée. Je pense qu'il y avait une valeur aux recommandations trois et quatre.

C. Bourque : En faisant la lecture du rapport, j'avais soulevé des commentaires que la solution n'est pas dans l'augmentation des ressources professorales, mais en faisant un meilleur usage des ressources actuelles. Il y a eu des commentaires à plusieurs reprises à l'effet qu'il y avait trop de programmes et qu'il y avait un besoin de rationaliser les ressources et les programmes dans ces deux départements. J'aimerais savoir quel est le coût marginal et je ne cherche pas les chiffres, mais un petit peu le concept du coût marginal de ces programmes parce que si ce sont des programmes qui représentent des coûts marginaux à peu près nuls, c'est une question. Si il y a des coûts appréciables, j'aimerais le savoir.

G. LeBlanc : Le coût marginal de ces deux programmes est très faible et comme on disait, que l'on abolisse le programme dès aujourd'hui, il faut continuer à offrir les mêmes cours dans le programme général de première et deuxième années. Il faut reconnaître que ce sont deux secteurs d'activité, deux fonctions de l'entreprise. Il faut reconnaître que dans les cours de troisième et quatrième années, on accueille plusieurs étudiantes et étudiants des sciences et d'autres facultés aussi. Je peux reconfigurer. Il y a plusieurs façons de reconfigurer en gestion des ressources humaines avec la psychologie, avec l'éducation etc. Je pense que c'est faisable.

VRER : L'esprit des recommandations est d'examiner la pertinence et la faisabilité de ce qui était proposé. Je pense qu'il faut la voir dans cette perspective. Le comité s'est attardé sur la question des inscriptions depuis l'an 2000 et sur le taux de diplomation. Ces données sont présentées à la page 220 du rapport intitulé « Évaluation des programmes de premier cycle en administration et comptabilité ». C'est à la lumière de ces données que le Comité conjoint de la planification formule les recommandations. Les membres du Comité n'avaient pas tous les antécédents et il fallait aussi tenir compte des commentaires des examinateurs externes. Ce que l'on veut que fasse la Faculté, c'est d'entreprendre une étude sérieuse

9.3 **(6.3) Évaluation des programmes de premier cycle en administration et en comptabilité** (suite)

afin de proposer une reconfiguration pour s'assurer que l'on répond aux besoins des étudiantes et étudiants et que l'on s'assure d'une consolidation des ressources par rapport aux programmes que l'on est en mesure d'offrir.

Desrochers : Quand on a réactivé la concentration de GOP en 1999, c'est entendu qu'au début, le nombre d'inscriptions était peu élevé. Malheureusement l'évaluation des programmes est arrivée deux ans plus tard. Quand on dit dans la recommandation 4, par exemple, que la Faculté d'administration examine la pertinence, on l'a déjà évaluée. On a réactivé cette concentration parce que l'on savait que l'on était pour avoir un certain nombre d'inscriptions. Il est très difficile d'évaluer à ce moment-là. On est rendu à 23 inscriptions. Quand on lance un programme et que l'on dit deux ans plus tard de l'examiner et que l'on dit vous avez trois ans encore pour augmenter le nombre et que l'on a déjà augmenté, ça devient difficile.

Recteur et vice-chancelier : J'aurais aimé commenter sur la recommandation trois et quatre, mais plus particulièrement sur la recommandation 3. Si l'on regarde les évaluations qui ont été faites, généralement les évaluateurs externes ont interpellé un peu l'Université à savoir est-ce que le phénomène des nouvelles technologies et l'introduction de l'utilisation des nouvelles technologies dans la pédagogie à la Faculté a eu un impact sur cette concentration en particulier. La recommandation, jusqu'à un certain point, cherchait à essayer de comprendre davantage l'interaction qu'il pourrait y avoir entre un programme qui a adopté de façon générale les nouvelles technologies dans sa pédagogie par rapport à ceci. Je comprends que quand on parle de la possibilité de discontinuer, ça saute aux yeux. Je crois que l'on n'était pas en mesure de dire, est-ce que l'option d'introduire ces technologies a un impact sur la formation des étudiantes et étudiants en systèmes d'information organisationnels et le cas échéant s'il y a un impact, est-ce que la pertinence de maintenir cette concentration existe? Si cette recommandation doit être rejetée, j'aurais quand même été intéressé de voir si, effectivement, il y avait des complémentarités entre les deux approches et jusqu'à quel point cela avait un effet sur le programme par la suite, si l'on devait introduire les technologies dans la formation.

Vote sur P18

Pour 1

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

9.4 **(6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**

VRER : Pour le programme en administration des affaires, les membres du Comité conjoint de la planification ont réitéré lors de la dernière réunion le taux de fréquentation aux différents programmes en administration des affaires à la fois dans les programmes que l'on pourrait appeler réguliers et le programme coop. Il y a aussi beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de ces programmes qui sont à l'Éducation permanente. Ce programme est également décentralisé dans d'autres régions du globe; on enseigne le M.B.A. de l'Université de Moncton dans au moins deux pays.

R : 19-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) :

MISSION ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Recommandation 1 :

Que la Faculté d'administration se dote d'une mission structurante et qu'elle précise davantage les objectifs reliés aux trois profils du M.B.A. de manière à mieux démarquer les profils tout en préservant l'objectif d'une formation axée sur la prise de décision.

9.4 **(6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**
(suite)

R : 19-SAC-040430 (suite)

PERTINENCE ET ORIENTATION DES PROGRAMMES

Recommandation 2 :

Que la Faculté d'administration s'assure de l'adéquation des stages avec les expériences des candidates et des candidats inscrits au M.B.A.

Recommandation 3 :

Que la Faculté d'administration, en collaboration avec les unités académiques concernées, examine les possibilités d'établir un tronçon commun de cours qui desservirait les programmes de M.B.A., M.A.P. et M. Éd. (administration scolaire).

Recommandation 4 :

Que la Faculté d'administration examine la possibilité d'une courte propédeutique pour certains candidats et candidates qui ne répondent pas aux critères d'admission.

PLATE-FORME MULTIMÉDIA

Recommandation 5 :

Que la Faculté d'administration continue son utilisation de la plateforme multimédia pour le M.B.A. en la perfectionnant et en assurant que la formule comprenne des portions de cours avec présence du professeur ou de la professeure.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Recommandation 6 :

Que la Faculté d'administration maximise l'utilisation de ses ressources professorales en faisant un élagage judicieux des cours à option.

STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

Recommandation 7 :

Que la Faculté d'administration élabore des moyens pour augmenter l'accès des professeurs et professeures à la communauté des affaires, qu'elle développe un programme d'appariteurs du monde des affaires dans les cours et de conférences au sein des entreprises et qu'elle maintienne la formule M.B.A. COOP.

Recommandation 8 :

Que la Faculté d'administration se dote d'un programme de formation des professeurs et professeures axé sur les aspects pratiques de la gestion et sur l'application des technologies d'information et de communication dans l'enseignement pour les personnes ayant des besoins à ce niveau. »

Bouchard : Dans le rapport d'autoévaluation, on fait des comparaisons avec Sherbrooke et une autre université ce que j'ai trouvé extrêmement bien fait et l'on note aussi les inscriptions. Je pense que la Faculté d'administration est exemplaire à ce point de vue au niveau des programmes de maîtrise. Elle est allée dans d'autres pays, a ouvert des programmes et je crois qu'il faut prendre la peine de le souligner. On soulignait le manque de ressources. Même si j'aurais aimé peut-être que la Faculté d'administration consolide ses ressources existantes, je pense qu'elle devrait avoir des ressources supplémentaires à celles qu'elle a et non pas juste en terme de bric à braque mais en terme de professeurs et professeures. J'ai noté dans le rapport d'autoévaluation sur les stages une réflexion qui devrait avoir lieu à l'intérieur des stages et je pense que c'est un bon mouvement. Je note une difficulté à placer les étudiantes et étudiants internationaux en stage et ça j'aimerais

9.4 **(6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**
(suite)

vous le signaler aussi. Nous avons aussi cette difficulté et je pense qu'il faut y réfléchir lorsque l'on pense à se lancer tous azimuts, à attirer des étudiantes et étudiants internationaux dans les programmes coop. Je pense qu'il y a un problème. On parle aussi de taille idéale d'un cours en maîtrise et je pense que la Faculté d'administration a les mêmes problèmes que chez nous. Quand on dépasse 20 étudiantes ou étudiants dans un cours de maîtrise on commence à avoir de sérieuses difficultés. Est-ce que ce sont des cours de maîtrise que l'on va donner ou des cours de baccalauréat déguisés en cours de maîtrise. Dans le rapport de l'évaluateur, on recommande de se trouver une mission structurante. Il faut essayer de se trouver une niche. On ne peut pas tout faire. Dans la mission, la vision et les valeurs, je trouve que l'Université de Moncton n'a pas fait suffisamment son travail de ce côté. Je pense que l'on devrait aussi continuer à offrir des cours du M.B.A. comme pour la M.A.P. et les ouvrir à l'ensemble de ceux qui ont un baccalauréat. J'ai noté qu'il y a beaucoup de taux d'abandon dans la maîtrise multimédia. Je pense que ça confirme ce que je pense de ces programmes. L'évaluateur suggère aussi des stratégies pour se rapprocher du milieu des affaires, il suggère de recevoir des conférenciers à l'intérieur des cours. Nous le faisons systématiquement et je trouve que les étudiantes et étudiants l'apprécient beaucoup. Il y a une chimie qui se fait entre les étudiantes et étudiants à temps partiel et ceux et celles à temps complet et même je dirais que les étudiantes et étudiants à temps partiel qui ont une expérience de travail jouent presque le rôle d'aide au professeur. Ils illustrent souvent le côté pratique des exposés de façon plus théorique. Je suggère à la Faculté d'administration de regarder de ce côté. En ce qui a trait aux recommandations, j'ai un petit problème avec la recommandation 3. Je vais me permettre de citer Donald J. Savoie qui, dans un de ses documents, aborde la question des particularités entre le secteur public et le secteur privé. Il dit que ceux qui ont étudié l'administration publique ont débattu durant plusieurs années dans quelles mesures le secteur public et le secteur privé sont semblables ou différents. Ce qu'il dit en gros, c'est qu'il y a des liens entre le M.B.A. et la M.A.P. entre la gestion publique et la gestion privée. Ils portent sur des points assez spécifiques comme les ressources humaines, les ressources financières. Actuellement le M.B.A. et la M.A.P. ont une collaboration au niveau des cours. Si vous regardez le programme de la M.A.P. et celui du M.B.A. vous verrez qu'il y a des cours de la Faculté de l'administration qui sont inscrits dans notre programme et nos étudiantes et étudiants vont à la Faculté d'administration particulièrement dans le domaine des ressources humaines, de la comptabilité et de l'informatique. On a déjà tenté de faire un exercice de cette nature, mais je pense que, quand on parle de tronc commun, l'on parle de cours obligatoires. Je pense que du côté des cours obligatoires, il y a très peu de possibilité surtout que nos cours sont déjà rendus à 20 étudiantes et étudiants. Alors ajouter des gens du M.B.A. à nos cours, c'est que l'on va simplement doubler le cours.

Amendement

P : 20-SAC-040430

Gilles Bouchard, appuyé par Ronald C. LeBlanc, propose :

« Que l'on supprime la recommandation 3. »

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais dire que c'est vrai qu'il y a peut-être déjà des collaborations et c'est tant mieux. À mon point de vue, le sénateur Bouchard a cité en particulier l'administration du personnel. Il y a de nouveaux domaines en émergence aussi par exemple le dossier de la gouvernance. On a connu les crises dans le secteur privé et les questions d'éthique liées à la gouvernance. Il y a des questions sur lesquelles des réflexions peuvent se rejoindre entre l'administrateur public et l'administrateur privé. Maintenant est-ce que c'est le tronc commun qui pose véritablement problème? Possiblement. Si rejeter la recommandation trois voudrait dire que l'on n'est plus intéressé à continuer les collaborations et les rapprochements entre les champs disciplinaires qui sont différents, il faut reconnaître qu'il y a quand même des enjeux qui se rejoignent à l'intérieur de ces disciplines. Je souhaiterais qu'il y ait une façon d'arriver à reconnaître et aussi à explorer davantage des rapprochements entre ces disciplines. Je pense que c'est important de dire ceci parce que si la recommandation était rejetée, je ne voudrais pas que l'on perde de vue le fait que ce serait à moyen terme d'avoir des tables de concertation peut-être plus fréquentes entre ces trois programmes.

9.4 **(6.4) Évaluation du programme de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)**
(suite)

R. LeBlanc : Étant donné que j'enseigne un cours dans les deux programmes, je suis d'accord avec ce que le recteur a dit. Je pense que du côté des cours à option, il y a des possibilités. Je ne pense pas que c'est une chose idéale pour les cours obligatoires. Il y a une différence majeure à la gestion privée et normalement ces différences, on les retrouve dans les cours obligatoires.

G. LeBlanc : Je ne sais pas si le concept de tronc commun gêne des personnes, mais je pense qu'il y a une collaboration qui existe entre le programme du M.B.A. et celui de la M.A.P. et je remercie les personnes du programme M.A.P. et aussi le CES. L'Assemblée facultaire s'est penchée sur les recommandations cette semaine. On aimerait avoir un M.B.A. qui aurait un certain tronc commun ou les étudiantes et étudiants pourraient aller faire des mini-spécialisations. À mon avis, je pense que c'est très important que l'on poursuive les rapprochements avec les autres programmes de maîtrise pour développer davantage. Sur le tronc commun, je suis prêt à avoir des pourparlers pour voir si l'on a des choses communes et voir comment on peut construire. À priori, je ne suis pas gêné par cette recommandation. Je pense que l'on devrait au moins l'examiner, mais je reconnais vos préoccupations.

Lowe : Pour la maîtrise en éducation, administration scolaire, je pense que ce serait difficile. C'est le tronc commun qui me gêne un peu et je pense que ça gênerait des personnes à la Faculté aussi parce que nous n'avons pas de baccalauréat en administration scolaire. Les personnes qui se dirigent vers ce domaine ont un baccalauréat en éducation. Je suis d'accord avec le sénateur LeBlanc qu'en regardant les cours optionnels, peut-être qu'il y aurait une possibilité d'avoir des liens. Les cours du tronc commun de notre maîtrise en éducation avec la mention administration scolaire sont essentiels à n'importe quel administrateur ou administratrice des écoles publiques. Il y aurait peut-être des liens avec les cours sur le financement.

J.-P. Couturier : J'apprécie beaucoup les interventions du sénateur Bouchard. Souvent il nous amène à voir les choses autrement. Dans ce cas ci par contre, je vais voter contre son amendement parce que j'ai l'impression qu'il me demande de faire quelque chose pour laquelle je ne suis pas compétent en quelque sorte. Il me demande de me prononcer sur le fond de la question. Est-ce qu'il y a oui ou non des rapprochements possibles? Est-ce qu'il y a oui ou non possibilité de collaboration? Si je reviens au libellé de la recommandation, on dit tout simplement que l'on examine la possibilité de collaboration et je pense qu'en soit, il n'y a pas une directive dans cet élément. Il y a simplement une suggestion d'examiner les possibilités de collaboration. Plus globalement, je voudrais en profiter pour faire un commentaire aussi. Depuis ce matin, j'ai un petit peu l'impression que l'on est en train, et vous m'excuserez si je me trompe, mais j'ai un peu l'impression que l'on est en train de pervertir l'exercice au sens où c'est comme si l'on est en train de rédiger des programmes. On a plusieurs commentaires qui sont formulés et qui sont, à mon point de vue, la configuration des programmes comme tels, des choix très spécifiques alors qu'il me semble que l'esprit de l'exercice est de voir si les recommandations qui sont formulées à l'égard des facultés ou des départements vont globalement dans une direction, dans la direction souhaitée. Mais pour ce qui est des détails un peu plus spécifiques, je pense que ce n'est pas à nous, à cette étape du processus, de le faire. Les grandes recommandations qui seront adoptées ici vont de toute manière retourner aux unités académiques concernées et si par exemple dans ce cas il n'y a pas de possibilité de collaboration identifiée, il n'y aura pas de projets qui nous seront acheminés éventuellement au Comité des programmes et au Sénat académique. Spécifiquement dans ce cas, je pense qu'il y a une suggestion ou une proposition qui est faite soit d'examiner la possibilité de collaboration et je peux très bien vivre avec cela.

Bouchard : La recommandation trois, contrairement aux autres recommandations, a surgi je ne sais d'où parce qu'elle n'a pas été amenée ni par l'autoévaluation, ni par l'évaluateur externe ni même dans les remarques du vice-recteur. Je ne sais pas pourquoi elle est apparue. Je répète, nous avons collaboré avec la Faculté d'administration et nous avons toujours l'intention de collaborer avec la Faculté d'administration afin d'échanger des cours, mais ce à quoi j'en ai, c'est en fait la question du tronc commun. Je crois qu'adopter cette recommandation c'est nous envoyer vers un tronc commun qui est à mon avis inexistant. Si c'est simplement pour nous dire de collaborer ensemble, je trouve que c'est inutile parce

10.3 Comité d'appel du Sénat académique (suite)***R : 25-SAC-040430***

Mises en candidature :

Vincent de Paul Wafo
Denis ThériaultProposé par Boris Salou
Proposé par Boris Salou**Denis Thériault** et **Vincent de Paul Wafo** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.**Membres suppléants*****R : 26-SAC-040430***

Mises en candidature :

Tina-Lise Legresley
Boris SalouProposée par Boris Salou
Proposé par Boris Salou**Tina-Lise Legresley** et **Boris Salou** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.**10.4 Comité d'attestation d'études*****R : 27-SAC-040430***

Mises en candidature :

Tina-Lise Legresley
Pamela SchiavoniProposée par Boris Salou
Proposée par Boris Salou**Tina-Lise Legresley** et **Pamela Schiavoni** sont élues membres du Comité d'attestation d'études.**10.5 Comité de sélection des grades honorifiques*****R : 28-SAC-040430***

Mise en candidature :

Denis Thériault

Proposé par Boris Salou

Denis Thériault est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.**10.6 Comité des programmes*****R : 29-SAC-040430***

Mises en candidature :

Pamela Schiavoni
Vincent de Paul WafoProposée par Gary Long
Proposé par Boris Salou**Pamela Schiavoni** et **Vincent de Paul Wafo** sont élus membres du Comité des programmes.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document E, p. 1-31

11.1 Modifications à la majeure en information-communication et création de cours

R : 30-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en information-communication) incluant la note explicative concernant le cours d'anglais. »

Bouchard : Je pense qu'il y a une erreur à la page 17. Probablement que cela fait partie de la modification, ou en fait de la proposition. En deuxième année dans les cours à options, il y avait quatre cours dont un en science politique soit SCPO1050, il faudrait l'enlever et le remplacer par SCPO2100, *Système politique canadien* parce que SCPO1050 est maintenant obligatoire.

Président : Tout le monde a compris qu'il faut remplacer SCPO1050 *Vie politique canadienne* par SCPO2100 *Système politique canadien*. Est-ce que l'on corrige ceci à l'amiable?

Recteur et vice-chancelier : À un moment donné, il y avait eu une suggestion de rapprocher le programme d'information-communication avec le programme de science politique. Je ne sais pas si ceci a été considéré dans le cadre de la proposition du renouvellement du programme d'information-communication à la suite de l'évaluation de 1997-1998. Si on l'a considérée, est-ce que l'on ne l'aurait pas retenue et est-ce qu'il y avait des raisons pour lesquelles on ne l'avait pas retenue?

Dubois : Effectivement la question d'une mineure ou d'un programmes quelconque qui s'appellerait communication politique a été considéré. Le secteur concerné, c'est-à-dire le comité pédagogique en information-communication a décidé d'attendre l'adoption des modifications présentées aujourd'hui pour renforcer toutes les composantes, actualités, science politique avant de procéder à d'autres modifications.

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

R : 31-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours ICOM1853 Actualité et culture I, ICOM2853 Actualité et culture II, ICOM3853 Actualité et culture III, ICOM2100 Expression orale et ICOM3102 Journalisme télévisuel II. »

Recteur et vice-chancelier : Lors de l'évaluation, on avait aussi invité l'Université à voir comment on pourrait se rapprocher en terme soit de programmes coop ou bien se rapprocher du programme particulièrement qui était offert au collège communautaire. Je sais qu'il y a un programme à Saint Thomas ou il semblait y avoir une collaboration avec Radio-Canada CBC. À Fredericton, on voit une affiche devant le studio de Radio-Canada qui indique Saint Thomas University Journalism Program. Tout ça pour dire, jusqu'à quel point a-t-on considéré, dans l'intégration de ces nouveaux cours, une approche en interaction avec le milieu du journalisme?

Dubois : Le secteur de l'information-communication a voulu consolider ses premiers changements avant d'explorer d'autres avenues. D'ailleurs cette perspective est expliquée dans le document de réflexion qui accompagne les changements au programme.

McKee-Allain : À la demande du Comité des programmes en juin dernier, on avait convoqué les gens des médias qui sont issus des milieux de stage pour nos étudiantes et étudiants et l'on a procédé à une consultation quant aux besoins les plus pressants. Le message clé à ce moment était de renforcer la formation générale.

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

11.2 **Création du cours ECON4500**

R : 32-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Ronald C. LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours ECON4500 Choix publics. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

11.3 **Création du cours DROI2014**

R : 33-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Ronald C. LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours DROI2014 Droit législatif. »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

11.4 **Contingentement des programmes articulés TR et TLM**

R : 34-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le contingentement dans les programmes de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques passe de 6 à 9 étudiantes et étudiants. »

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

11.5 **Ajout des « lieux » aux programmes combinés en éducation**

R : 35-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte que les lieux où sont offerts les programmes combinés en éducation, autres qu'au Campus de Moncton, soient comme suit :

Campus d'Edmundston

Trois premières années des programmes suivants :

*B.A.-B. Éd. (primaire);
B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique);
B.A.-B. Éd. (majeure en anglais);
B.A.-B. Éd. (majeure en études française);
B.A.-B. Éd. (majeure en géographie);
B.A.-B. Éd. (majeure en histoire).*

Deux premières années des programmes suivants :

*B. Sc.-B. Éd. (concentration en chimie);
B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie);
B. Sc.-B. Éd. (concentration en physique);
B. Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques).*

11.5 **Ajout des « lieux » aux programmes combinés en éducation** (suite)

R : 35-SAC-040430 (suite)

Campus de Shippagan

Deux premières années des programmes suivants :

B.A.-B. Éd. (primaire);
 B.A.-B. Éd. (majeure en études française);
 B.A.-B. Éd. (majeure en géographie);
 B.A.-B. Éd. (majeure en histoire);
 B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie).

Les campus d'Edmundston et de Shippagan sont autorisés à offrir la première année dans les autres programmes en éducation.

Les années subséquentes de chacun de ces programmes sont offertes au Campus de Moncton. »

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

11.6 **Création de cours GEIN**

R : 36-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours suivants : GEIN2040 Information corporative; GEIN3080 Sécurité des systèmes d'info.; GEIN3090 Veille stratégique; GEIN3700 Gestion des connaissances; GEIN3800 Audit informationnel; GEIN3900 Programmation internet avancée; et GEIN4600 Multimédia avancé. »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

11.7 **Modification à la politique du calendrier universitaire**

R : 37-SAC-040430

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification proposée à la politique associée au report des examens faisant partie du calendrier universitaire. »

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

12. **POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ**

Voir le Document F, p. 1-5

Boghen : À sa réunion de janvier 2004, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté la proposition suivante « Que la politique relative au statut de professeure et professeur associé, chercheuse et chercheur associé et chercheuse et chercheur invité, telle que modifiée, soit adoptée pour recommandation au Sénat académique ». J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une révision majeure de la politique. Au point 1.2, on suggère d'enlever, à l'avant dernière ligne, « le Conseil des gouverneurs » et on se limite à une décision finale qui est prise par la rectrice ou le recteur et vice-chancelier suite à une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures de la recherche. C'est pour rendre le système un peu moins lourd. Au dernier paragraphe, on voulait définir davantage. On s'attend que la demande est à renouveler et on demande un bilan des activités de collaboration entre la professeure ou

12. **POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ** (suite)

le professeur associé à l'Université. Si l'on passe à l'item 1.3, il n'y pas de grandes modifications à proposer. On se rend à l'item 2 et nous avons enlevé le mot chevronné et on se limite à un spécialiste dans le domaine. À l'item 3.2 « Procédure de nomination et la durée du mandat », on enlève la suggestion que ce soit le Conseil des gouverneurs et l'on suggère que la décision finale soit prise par le doyen, doyenne de la Faculté des études supérieures de la recherche suite à une recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures de la recherche. Vous remarquerez que la demande de renouvellement doit inclure un bilan des activités de collaboration entre la professeure ou le professeur associé et l'Université. Ce n'est pas le but de remettre en question les procédures d'une façon générale ou les éléments que l'on recherche ou même les définitions des différentes instances.

R : 38-SAC-040430

Andrew Boghen, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité. »

J.-P. Couturier : Quand il s'agit de gens ordinaires, le féminin va précéder le masculin, donc on parle de chercheuse ou chercheur alors que quand on parle des postes d'autorité comme doyen ou recteur, c'est le masculin qui précède. Il n'y aurait pas lieu peut-être d'uniformiser.

R. Robichaud : Je ne sais pas si le point que je voudrais apporter a sa place ici. Lorsqu'on lit à la page 2 « Chercheuse ou chercheur associé », il y a la définition qui dit que c'est un spécialiste dans son domaine travaillant à l'extérieur de l'Université. Ma question est : Est-ce qu'il y a, à quelque part, une précision pour une professeure ou un professeur de l'Université qui prendrait sa retraite et qui voudrait continuer à faire de la recherche ou à encadrer des étudiantes ou étudiants.

Boghen : D'après mon interprétation, il n'y a rien qui empêche qu'un collègue à la retraite siège comme chercheuse ou chercheur associé à partir du moment où il y a un lien et qu'il souhaite continuer à faire de la recherche. Je ne vois pas vraiment de problème.

Baudouin : Je suis un peu déçu en lisant ce document parce que je trouve qu'il y a beaucoup de confusion dans tout ce processus de professeure ou professeur associé et de chercheuse ou chercheur associé. J'aurais aimé voir plus de simplification. Je ne vois pas la raison d'être d'avoir des professeures ou professeurs associés et des chercheuses ou chercheurs associés. La tâche est très sensiblement la même et si l'on a quelqu'un qui est chercheuse ou chercheur associé et que, à un moment donné, l'on veut lui confier la supervision d'une thèse, à ce moment là, il faut reprendre le processus pour être professeure ou professeur associé. Cet aspect n'est pas clair pour moi. Pourquoi on a trois lieux de décisions différents dans les trois cas. On nous dit que les professeures ou professeurs associés et les chercheuses ou chercheurs associés n'ont pas de privilège, mais pour les invitées ou invités, on leur donne des cartes de bibliothèques, etc. Je ne comprends pas pourquoi on ne fait pas la même chose pour les autres. Dans la définition de chercheuse ou chercheur associé, il faudrait définir les projets à long terme, est-ce la durée du mandat ou est-ce trois ans? Que signifie long terme surtout quand je vois que « prolongé » est un mois. Je suis un peu déçu que cela ne clarifie pas toute la confusion que je voyais au départ.

Boghen : Ce n'était pas mon intention de discuter ou débattre ce document. Si c'est le souhait des membres du Sénat académique, si on veut le remettre en question, on est bienvenue de le faire. Aujourd'hui, il y a des éléments spécifiques du document que l'on veut faire accepter et c'est le document sur lequel on se base. Si l'on veut que ce soit réétudier et discuter, ce n'était pas mon but aujourd'hui.

Baudouin : À ce moment-là je voterai contre, quant à amener des choses au Sénat académique, on est aussi bien de les étudier en détails et ne pas y revenir constamment.

12. **POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ** (suite)

Djaoued : Je voulais apporter une précision par rapport à « professeure ou professeur associé et chercheuse ou chercheur associé ». Professeure ou professeur associé, c'est quelqu'un qui a de l'expérience dans l'enseignement et la professeure ou le professeur associé peut être amené à encadrer des étudiants, alors que la chercheuse ou le chercheur associé, c'est une personne qui a de l'expérience en recherche.

E. Robichaud : J'aurais préféré voir une uniformité sur la procédure de nomination de professeure, professeur, chercheuse ou chercheur associé. Pour embaucher une professeure ou un professeur, on va au niveau de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement à la recherche. Pour quelle raison, pour la nomination d'une professeure ou d'un professeur associé, on doit se rendre au niveau de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier?

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'il y a une nuance aux propos de monsieur Robichaud. La rectrice ou le recteur et vice-chancelier doit approuver tous les contrats d'embauche des professeures et professeurs.

Boghen : Comme j'ai dit, on peut soit entrer dans de longues discussions et tout remettre en question, mais il y a certainement une différence entre une professeure ou un professeur associé à l'Université et une chercheuse ou un chercheur associé en plus des privilèges indiqués dans ce document.

Deguire : J'ai une question à propos des tâches et responsabilités des professeures ou professeurs associés. Lorsque l'on parle du pouvoir d'agir comme directrice ou directeur de thèse, est-ce que ce sont les seules personnes? Est-ce qu'il faut absolument être professeure ou professeur associé ou professeure ou professeur régulier à l'Université de Moncton pour diriger une thèse? Donc quelqu'un qui n'est pas professeure ou professeur associé, par exemple un de mes collègues dans le même domaine que moi et qui est à la retraite, ne pourrait pas diriger une thèse?

Boghen : Il peut être co-directeur, mais c'est entendu que vous seriez le directeur principal, c'est vous qui êtes responsable.

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

McKee-Allain : En tenant compte du questionnement qu'il y a eu aujourd'hui pour amener des précisions au document, sans avoir à revenir au Sénat académique, peut-être que le doyen pourrait se pencher sur cela à son conseil.

Recteur et vice-chancelier : J'ai autorisé des titres de professeures ou professeurs associés au cours des dernières années. Nous avons de nos professeures ou professeurs à la retraite qui sont des professeures ou professeurs associés de l'Université donc c'est tout à fait possible.

McKee-Allain : Si c'est encore ambigu au Sénat académique d'aujourd'hui, peut-être qu'il faudrait l'indiquer à quelque part dans une note de bas de page pour clarifier.

13. **RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**

Voir le Document G, p. 1-4

VRER : Vous avez reçu le document ce matin, mais c'est pour dépôt seulement et pour votre information. Ce comité a une très grande importance. Comme vous le savez, on y réfère très souvent lors des discussions des instances du Sénat académique ou du Comité des programmes. Vous avez dans ce rapport, en page 2, un genre de mise en contexte qui vous situe sur la mise en place de ce comité. Il a débuté son travail en l'an 2002 et au mois de septembre de cette année, il y avait eu un premier document qui avait été préparé, un rapport préliminaire qui était intitulé et qui l'est toujours « Révision des programmes de premier cycle ». Le Comité a essentiellement poursuivi le travail au cours de l'année et en

13. **RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE** (suite)

novembre, on avait convenu de discuter du calendrier de travail, des échéanciers et du document qui serait soumis éventuellement à la communauté universitaire pour fin de consultation. On a fait un certain cheminement et depuis le Sénat académique de novembre, le Comité s'est réuni à quatre reprises. On a travaillé à l'élaboration d'un document, on n'est pas encore rendu au moment où l'on parle d'une version finale que l'on peut déposer au Sénat académique pour consultation. On espère être en mesure de le faire au Sénat académique du mois d'août. Avec la venue du nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, on veut quand même lui donner le temps de se familiariser avec ce dossier. En page 4, vous avez un calendrier des activités proposées et on espère dans les prochaines semaines pouvoir finaliser un document qui serait déposé au Sénat académique du mois d'août. Quand on dit pour approbation, cela veut dire pour approbation du document pour la consultation. Ce n'est pas une approbation du document comme tel parce que le document a été reformulé pour le rendre beaucoup plus interrogatif ou le rendre beaucoup plus propice à la consultation. Quand on dit à la consultation de la communauté universitaire, c'est la communauté dans son ensemble. Le Comité suggère des forums de discussion et des activités où l'on pourrait avoir par exemple une table ronde sur certaines des propositions qui sont faites. Il est prévu que si tout se déroule comme prévu avec l'arrivée de M. Boucher, que la consultation aurait lieu auprès de la communauté université à l'automne 2004. Ce serait autant au niveau des facultés, que des écoles, que des étudiantes et étudiants, des syndicats etc. dans les trois campus universitaires pour éventuellement faire une étude des recommandations au début de l'année 2005. On espérerait qu'à la même date en 2005 que l'on pourrait faire la présentation du rapport final, son adoption et certainement son plan de mise en oeuvre. Je terminerais en remerciant les membres de ce comité, vous avez la liste des membres. On s'est également adjoint d'une personne ressource, mais il y a des membres qui sont là depuis le début, entre autres Louise Beaulieu, Lise Dubois, Gaston LeBlanc, Jean-Guy Poitras et les autres membres ont changé. Au départ on avait la professeure France Rioux qui est en congé sabbatique cette année. L'étudiant Pierre Losier a demandé d'être encore sur le comité si c'était possible l'an prochain pour assurer une certaine continuité. Cette année on a ajouté Robert Baudouin qui remplace France Rioux. C'est un comité sur lequel l'Université, dans son ensemble, devrait fonder beaucoup d'espoir. On a fait un travail très sérieux, les membres du comité veulent s'assurer, avant d'aller à la consultation, que le document soit propice, qu'il pose de bonnes questions et que l'on obtienne des réponses qui seront en mesure de positionner l'Université par rapport aux années qui s'en viennent, par rapport à ses programmes et par rapport à l'ensemble des formations que l'on souhaiterait offrir à la population étudiante.

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

14.1 **Paramètres de la qualité à l'Université de Moncton**

Baudouin : À la page trois du dernier budget adopté par le Conseil des gouverneurs, nous pouvons lire « Les choix budgétaires seront faits en visant l'atteinte des objectifs suivants : 1. La qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la population étudiante » (CGV-031206, p. 3). Depuis 1996 et possiblement depuis plus longtemps, nous retrouvons ce principe comme première priorité dans les paramètres de préparation des budgets. Par contre, dans ce même budget, les doyens collectivement ont fait la demande d'ajouter 12.5 postes de professeurs réguliers. Ce qui fut refusé. Pour l'année qui se termine, pour l'ensemble de l'UMCM, le pourcentage de crédits assurés par des chargés de cours s'élève à 22 %. Dans certains départements, il dépasse 30 %. À notre faculté, la Faculté des sciences de l'éducation, le nombre d'étudiants a plus que doublé dans les cinq dernières années et les ressources régulières sont demeurées constantes. Ce qui entraîne des préoccupations chez les professeurs sur comment nous allons assurer la qualité. Le nombre de postes réguliers transformés en postes temporaires semble augmenter dans certains départements. La proportion de postes financés par du financement ponctuel semble également à la hausse. Il semble que plusieurs rapports d'évaluateurs externes, que nous avons vus ce matin et d'autres précédents, questionnent l'allocation des ressources et la surcharge du corps professoral. Les frais de scolarité augmentent et il semble que de plus en plus d'étudiants se plaignent d'une diminution de la qualité des services. Compte tenu des valeurs 1, 2, 3 et 5 que nous venons d'adopter ce matin, je demanderais qu'à la prochaine réunion du Sénat, le recteur nous présente les paramètres

14.1 Paramètres de la qualité à l'Université de Moncton (suite)

ou indicateurs de la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité sur lesquels son équipe de gestion a établi ses budgets et que le Sénat puisse en discuter et soumettre, s'il y a lieu, des recommandations.

15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 20 août à 8 h 30.

Président d'assemblée : C'est la dernière pour moi, je vous remercie, ça ma fait plaisir de travailler avec vous et je vous laisse entre les mains du recteur et vice-chancelier.

16. CLÔTURE

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais, au nom de l'ensemble du Sénat académique, remercier Gérard Snow encore une fois durant l'année 2003–2004 d'avoir conduit les débats du Sénat académique dans un contexte approprié. Je voudrais aussi en profiter pour remercier Jean-Guy Vienneau d'avoir accepté d'assumer les responsabilités de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim.

La séance est levée à 15 h 20.

17. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : Il nous reste une tâche, soit celle de l'évaluation du président d'assemblée. Le Bureau de direction du Sénat académique à pris l'habitude, à la réunion précédant la réunion annuelle, de demander aux membres de donner une évaluation du rendement du président d'assemblée. Ensuite le BDS se penchera sur les résultats et à moins qu'il ait eu un avis contraire de la part du Sénat académique d'aujourd'hui, si c'est favorable, on approche le président d'assemblée pour voir s'il a un intérêt de continuer. Le cas échéant tant mieux si non à ce moment-là, on ira par appel de candidature pour le poste de présidente ou président d'assemblée.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS